



Procès verbal

Conseil Municipal

Séance du 26 juin 2023

Le lundi vingt-six juin deux mille vingt-trois à seize heures,

Les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire légalement convoqués conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent TURQUOIS, Maire.

- **Appel nominatif.**

Etaient présents :

M. TURQUOIS, M. BOUCHER, Mme NOBILET, M. GATT, Mme CIGLIA, M. BERTHOME, M. TORQUEAU, Mme SOURISSEAU, M. JEAN, Mme LAURENT, M. BABONNEAU, Mme THOMY, Mme CHEVALIER, M. SALAUN, M. LE GENDRE, M. SOULLARD, Mme RAULAIS, Mme BONNET, Mme DAMAS, Mme GUERRIAU, Mme DUFOUR, M. ORDRONNEAU, M. IBRAHIM
M. GUILLET, M. CAMUS, M. COSTENOBLE, Mme LE MENTEC-TRICAUD, M. CAILLAUD, M. KEUNEBROEK
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mme KERRAIN
Mme LE GALL-RIBREAU
Mme SOLLET (jusqu'au point n°18)
M. FRION (jusqu'au point n°3)
M. NICOLAS
Mme DUGAST

Pouvoirs conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités :

Mme KERRAIN donne procuration à M. LE MAIRE
Mme LE GALL-RIBREAU donne procuration à Mme BONNET
Mme SOLLET donne procuration à Mme SOURISSEAU (jusqu'au point n°18)
M. FRION donne procuration à M. GATT (jusqu'au point n°3)
M. NICOLAS donne procuration à M. BERTHOME
Mme DUGAST donne procuration à M. CAMUS

- **Monsieur Marwan IBRAHIM a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

M. LE MAIRE :

« Je vous informe que compte tenu des délais très courts entre notre dernier Conseil municipal du 9 juin 2023 et celui de ce jour, j'ai décidé de reporter l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juin au Conseil municipal du mois de septembre. D'autant plus que vous l'avez noté pour ce précédent Conseil municipal comme pour celui d'aujourd'hui, il n'y a pas le dispositif qui permettait de faire de la captation vidéo. Nous sommes revenus à une organisation un peu traditionnelle, c'est-à-dire une rédaction in extenso de l'ensemble des propos. Nos débats ont été particulièrement fournis lors de la séance du 9 juin et il fallait préparer le Conseil municipal du 26 juin, les services, malgré tous leurs efforts, n'étaient pas en capacité de nous rendre un document exhaustif dont vous auriez pu prendre connaissance en amont pour pouvoir le rectifier lors de la séance de ce jour. Il sera donc proposé à l'approbation lors du prochain Conseil municipal du mois de septembre. »

- **Lecture des décisions prises dans le cadre des transferts de compétences au Maire.**

16 mai 2023 : marché conclu avec LACOSTE DACTYL pour les fournitures scolaires et les loisirs créatifs (50 000.00 € HT max annuel)

17 mai 2023 : avenant n°1 conclu avec VIC OUEST au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des courts de tennis de Chantepie et création d'un réseau d'éclairage (-2.60€ HT erreur matérielle)

25 mai 2023 : marché conclu avec ARCHITECTURE FARDIN pour la maîtrise d'œuvre pour la reconfiguration du CSC Allée Verte (127 400.00 € HT)

25 mai 2023 : marché conclu avec INEO ATLANTIQUE pour l'éclairage du stade René Masse (99 107.64 € HT)

25 mai 2023 : marché conclu avec MADERA pour l'installation de modulaires en bois pour le groupe scolaire du Douet (321 893.00 € HT)

30 mai 2023 : marché conclu avec SCS SECURICOM pour l'éclairage du gymnase Profondine (58 447.43 € HT)

2 juin 2023 : marché conclu avec ART DAN pour création de terrains synthétiques – lot 1 (992 500.00 € HT)

2 juin 2023 : marché conclu avec INEO ATLANTIQUE pour la création de terrains synthétiques – lot 2 (149 679.18 € HT)

5 juin 2023 : marché conclu avec PAUL TURPEAU pour les travaux de rénovation dans les écoles 2023-2024 – lot 1 (68 663.43 € HT)

5 juin 2023 : marché conclu avec FREMONDIERE pour les travaux de rénovation dans les écoles 2023-2024 – lot 2 (53 624.65 € HT)

5 juin 2023 : marché conclu avec BRUNET pour les travaux de rénovation dans les écoles 2023-2024 – lot 3 (32 391.00 € HT)

5 juin 2023 : marché conclu avec FRADIN FRERES pour les travaux de rénovation dans les écoles 2023-2024 – lot 4 (54 931.56 € HT)

5 juin 2023 : marché conclu avec FORCENERGIE pour les travaux de rénovation dans les écoles 2023-2024 – lot 5 (21 086.55 € H)

5 juin 2023 : marché conclu avec ATLANTIQUE ENVIRONNEMENT pour la fourniture et la pose d'éléments funéraires (30 000.00 € HT max annuel)

6 juin 2023 : marché conclu avec SAONOISE MOBILIERS pour la fourniture de mobilier de bureau et de mobiliers scolaires (25 000.00 € HT max annuel)

13 juin 2023 : marché conclu avec VIGI PRESTANCE SECURITE pour le gardiennage et la sécurité des manifestations (Lot 1 : 15 000.00 € HT max annuel et Lot 2 : 3 000.00 € HT max annuel)

15 juin 2023 : avenant n°1 conclu avec VIC OUEST au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain synthétique sur Gripôts 2 et la transformation du hat trick en terrain 5*5 fff (-52.20 € HT erreur matérielle)

19 juin 2023 : avenant n°1 conclu avec ARBORA au marché d'entretien externalisé des espaces verts (sans impact financier - modification de la forme du groupement)

21 juin 2023 : avenant n°1 conclu avec CECO pour des travaux d'électricité supplémentaires pour l'extension de l'école maternelle du Centre - lot 15 (658.12 € HT)

21 juin 2023 : avenant n°2 conclu avec CECO pour des travaux d'électricité supplémentaires pour l'extension de l'école maternelle du Centre - lot 15 (905.14 € HT)

22 juin 2023 : avenant n°1 conclu avec VIC OUEST au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain synthétique sur Gripôts 2 et la transformation du hat trick en terrain 5*5 fff (fixation du montant définitif des honoraires -sans impact financier)

- **Lecture de l'ordre du jour avec information d'une délibération supplémentaire "Gratuité des salles municipales pour des réunions publiques dans le cadre des élections sénatoriales"**

M.LE MAIRE :

« Une délibération supplémentaire a été déposée sur table et consiste dans la logique de mise à gratuité des salles municipales pour des réunions publiques dans le cadre des élections sénatoriales. Je commence à faire l'objet de demandes et comme nous avons l'habitude de le faire pour toutes les élections et de manière républicain, je vous proposerai donc tout à l'heure, via cette délibération supplémentaire, la gratuité pour l'organisation d'une réunion publique par liste homologuée par la Préfecture. »

1. Approbation du programme technique détaillé de l'opération d'extension du gymnase de l'Ouche Quinet (S. GATT)
2. Aire d'accueil des gens du voyage - rétrocession à Nantes Métropole (K. DUFOUR)
3. Boulevard des Pas Enchantés - parcelles CK n° 30-CK n°49-CK n° 113 - SCI le Lagon - demande d'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire (S. GATT)
4. Rue de la Mutualité - servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle communale DD N°500 (M. DAMAS)
5. Subvention exceptionnelle à l'association les Bernards O'Vert dans le cadre de la journée mondiale de la propreté (C. NOBILET)
6. Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège René Bernier (M. BONNET)
7. Subvention exceptionnelle au Ring Olympique Saint Sébastien (M.O CHEVALIER)
8. Convention de partenariat avec la Ligue de Rugby des Pays de la Loire – approbation (P. LE GENDRE)
9. Subvention exceptionnelle à l'association Nos Rues Demain (C. NOBILET)
10. Subvention exceptionnelle à l'association Loire pour Tous (M.O. CHEVALIER)
11. Mandats spéciaux (M. BONNET)
12. Candidature au label "Ma commune aime lire et faire lire" (L. BERTHOME)
13. Modification de la subvention au projet de l'école élémentaire Fontaine (L. BERTHOME)
14. Tarification au taux d'effort pour les prestations familles (C. CIGLIA)
15. Convention de partenariat avec l'association "Les Amis du MAP" (C. NOBILET)
16. RH - référent déontologue pour les élus (L. TURQUOIS)
17. RH - règlement des astreintes (L. TORQUEAU)
18. RH - débat annuel sur la formation des élus (L. TORQUEAU)
19. Approbation du compte de gestion 2022 - budget principal (T. BOUCHER)
20. Approbation du compte administratif 2022 - affectation du résultat (T. BOUCHER)
21. Adoption du budget supplémentaire 2023 (T. BOUCHER)
22. Présentation du rapport des actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Région (L. TURQUOIS)
23. Gratuité des salles municipales pour des réunions publiques dans le cadre des élections sénatoriales (L. TURQUOIS)

M. LE MAIRE :

« Avant de démarrer notre Conseil municipal en tant que tel et de manière traditionnelle depuis le début de ce mandat, je vais céder la parole à André SALAUN pour qu'il puisse faire un retour du Conseil métropolitain. »

- **Présentation des sujets du dernier Conseil métropolitain.**

M.SALAUN :

« Je n'aborderai ce soir qu'une seule délibération qui concerne directement la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire. Il s'agit une nouvelle fois de la réfection de la piste cyclable du boulevard des Pas Enchantés.

Lors d'une délibération du bureau métropolitain du début de l'année, la métropole avait décidé la réfection de cette piste cyclable. Le budget de l'opération était de l'ordre de 2,5 M€ TTC. Lors des différents comités de pilotage qui ont été organisés, il est apparu que, ici comme ailleurs, la traversée des ronds-points pour les cyclistes, dans le cadre des travaux envisagés, correspondait à une situation particulièrement difficile et périlleuse. La Métropole a donc décidé de reformuler des études complémentaires et, dans le cadre de ces études, il a été décidé, de sécuriser l'intégralité des ronds-points qui se trouvent sur ce parcours cyclable des bords de Loire. Le budget complémentaire est tout à fait significatif puisqu'on parle d'1 M€, le montant total des travaux de réalisation de cette piste cyclable ressort à 3,5 M€ TTC.

Je suis intervenu en Conseil métropolitain pour me féliciter de la réalisation de ces travaux. J'ai cependant fait part d'une réserve, il se trouve que le rond-point, qui me semble l'un des ronds-points les plus difficiles pour les cyclistes est celui qui dessert le pont Léopold Sédar Senghor et pour des raisons de délai d'étude, la Métropole a décidé de ne pas réaliser immédiatement de travaux de sécurisation de ce rond-point, ces travaux seront réalisés dans un délai inconnu ultérieurement.

Voilà de bonnes décisions, pour l'essentiel sous votre contrôle, Monsieur le Maire, non seulement les pistes cyclables vont être intégralement refaites mais les traversées des ronds-points vont être sécurisées.

J'ajouterai simplement pour les délais que les appels d'offres vont être réalisés à la fin de l'année 2023 et les travaux démarreront au printemps 2024.

Je vous remercie. »

M. LE MAIRE :

« Cette délibération me paraît importante pour notre collectivité, elle représente un montant d'investissement important. Je souhaite en profiter pour remercier mes trois collègues conseillers métropolitains mais également Sylvain GATT et Camille NOBILET, puisqu'il nous aura fallu de nombreuses heures de travail, notamment avec le Pôle. On peut le dire, c'est la petite histoire qui fait la grande. Il aura fallu ma participation à une réunion technique dans lesquelles normalement les élus ne sont pas invités pour qu'effectivement la Métropole nous entende sur l'absolue nécessité de ne pas simplement refaire la piste, ce qui était déjà une belle ambition en soi mais d'occulter ce qui était au départ le projet, tous les éléments de transfert et notamment le travail des ronds-points. Il est vrai que grâce à notre travail collectif, mais également aux idées très claires que nous avons sur le sujet, nous avons pu rendre le dispositif plus cohérent et plus opérationnel. Vous l'avez compris, c'est un élément très important pour toutes celles et tous ceux qui utilisent leur vélo de manière régulière, voire aujourd'hui journalière. »

DCM2023/06/01 : APPROBATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE DE L'OPERATION D'EXTENSION DU GYMNASSE DE L'OUCHÉ QUINET

Fortement engagée dans une démarche d'amélioration des conditions d'accueil du public et des pratiques sportives, la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire a lancé une étude pour un projet d'extension du gymnase de l'Ouche Quinet.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Augmenter la capacité d'accueil du site actuel, pour répondre aux demandes des clubs
- Améliorer les conditions des pratiques sportives dans l'enceinte du gymnase
- Rénover le gymnase et diminuer l'impact environnemental du bâtiment.

Le projet consiste en l'extension des locaux actuels du gymnase en vue de disposer d'une salle polyvalente sportive supplémentaire, de vestiaires hommes et femmes supplémentaires, d'un hall d'accueil avec un espace de convivialité et d'augmenter les locaux de stockage. Il est prévu également de limiter l'impact environnemental du projet en travaillant sur des travaux de rénovation du bâtiment existant, en proposant des matériaux biosourcés et des systèmes énergétiques respectueux de l'environnement (dont le recours éventuel aux énergies renouvelables).

Par ailleurs, le projet devra permettre par ses dispositions constructives (attentes réseaux, etc...) la construction aisée, si souhaité dans un second temps, d'une halle sportive couverte attenante à l'ensemble bâti.

Après une mise en concurrence menée en milieu d'année 2022, les études de programmation ont été confiées à l'agence ARJUNA.

Une phase de recensement des besoins des utilisateurs ainsi qu'un diagnostic technique et environnemental ont été menés sur le deuxième semestre 2022, aboutissant au choix d'un scénario fonctionnel privilégié. Cette phase a permis la finalisation du Programme Technique Détaillé de l'opération.

A ce stade des études de programmation, le montant des travaux, hors halle couverte, est estimé à 2 700 000 € HT soit 3 240 000 € TTC, pour un coût total d'opération estimé à 4 340 000 € TTC, toutes dépenses confondues.

En prévisionnel, le calendrier de l'opération pose les phases suivantes :

- Concours de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution du marché en 2023 et début 2024
- Etudes de maîtrises d'œuvre en 2024 et début 2025
- Passation des marchés de travaux au deuxième semestre 2025
- Réalisation des travaux par phases à partir de 2026, pour une livraison fin 2027.

Il vous est, par conséquent, proposé :

- ✓ D'approuver le Programme Technique Détaillé de l'opération d'extension du gymnase de l'Ouche Quinet
- ✓ De décider l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, en qualité de président du jury, à désigner les trois membres du jury ayant une qualification équivalente à celle exigée des candidats

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'organisation et au déroulement du concours et notamment à fixer le nombre et désigner les candidats admis à poursuivre la procédure en phase remise de projet, à remettre le programme aux candidats sélectionnés, à fixer le montant de la prime attribuée aux candidats ayant remis une esquisse, à désigner le ou les lauréats du concours permettant d'engager les négociations et à fixer le montant de la prime allouée aux membres qualifiés pour leur participation au jury, le cas échéant,
- ✓ D'habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant désigné, à signer tout document afférent à la présente opération, dont le dossier de permis de construire et l'ensemble des marchés publics nécessaires à la réalisation du projet,
- ✓ De solliciter des organismes compétents pour l'octroi d'une subvention relative à la réalisation de cette opération, en particulier l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ainsi que tout autre collectivité ou organisme susceptible d'intervenir au financement de ce projet.

M. CAMUS :

« Quelques précisions et peut être aussi une remarque sur notre façon de travailler parce que ce sont des projets lus dans les documents PPI et documents de budget et que l'on découvre souvent dans la phase finale en commission. Il serait parfois intéressant d'avoir une information un peu en amont de cette phase, c'est-à-dire quelles sont les démarches entretenues et avec qui ? Comment prenez-vous en compte ce que donnent les habitants ? »

Par rapport à l'organisation du projet, si je comprends bien, l'accueil du public se fait dorénavant de l'autre côté ou se fera de l'autre côté ou est-ce juste une question de classement du document qui donne cette impression ? »

M. GATT :

Comme je l'ai évoqué, nous avons mandaté un cabinet extérieur pour justement faire cette concertation. Nous avons essentiellement concerté l'ensemble des utilisateurs à travers plusieurs réunions, nous avons eu le bilan de ces réunions à travers les COPIL pour affiner justement les demandes des utilisateurs. Je crois que toutes les demandes ont été enregistrées. Je ne pense pas que nous ayons mis quelque chose de côté sur ce dossier pour arriver à ce cahier des charges. Vous faites partie maintenant du concours d'architectes, vous avez une représentante, Christine LE MENTEC-TRICAUD, je crois, après une phase de concertation, au niveau du concours d'architecte, vous serez intégré à cette phase et les prochaines.

Ensuite, sur l'accueil du public, l'entrée actuelle sera uniquement une entrée pour les équipes joueurs et la partie accueil se fera de l'autre côté qui aujourd'hui est une sortie de secours. C'est à ce niveau que l'extension sera réalisée. Il y a également des charges et nous avons souhaité maintenir la possibilité à terme aussi de couvrir le plateau sportif comme nous l'avions proposé les années passées. »

M. LE MAIRE :

Aucun projet n'est effectué sans concertation. Il y a plusieurs temps de concertation, celui dans lequel l'ensemble des élus est impliqué, c'est notamment dans le cadre des travaux de marché et avec la maîtrise d'œuvre. Par contre, en amont, on ne monte aucun projet sans avoir demandé à celles et ceux qui l'utilisent, notamment ce gymnase, leur avis pour co-construire quelque chose qui réponde à leurs besoins.

Il s'agit d'un vrai beau projet qui devrait être livré fin 2027, nous ne pouvons qu'en être particulièrement satisfaits. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/02 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - RETROCESSION A NANTES METROPOLE

Par délibération du 12 février 2002, le Conseil municipal avait approuvé le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui prévoyait la création d'une aire d'accueil de 10 emplacements à Saint Sébastien sur Loire.

Pour permettre la réalisation de cette aire d'accueil, la ville avait mis à disposition du syndicat mixte pour l'hébergement des gens du voyage, le terrain communal situé rue des Onchères, cadastré section CP N° 11 p pour une superficie d'environ 6 319 m² situé actuellement en zone USgv au Plan Local d'Urbanisme métropolitain ; cette mise à disposition avait été approuvée par délibération du 17 décembre 2004.

Conformément à la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018, Nantes Métropole a compétence, à titre obligatoire, pour créer, aménager, entretenir et gérer les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains familiaux locatifs.

A ce titre, il convient donc de transférer la parcelle occupée par les gens du voyage en l'état et à titre gratuit à Nantes Métropole. Il est convenu que cette cession est limitée à la partie fonctionnelle de l'aire d'accueil, qui correspond à la partie clôturée d'une superficie d'environ 5 500 m² ; la superficie est à parfaire ou diminuer en fonction du document modificatif du parcellaire existant (DMPC) dont les frais seront pris en charge par Nantes Métropole.

Je vous demande votre accord pour :

- ✓ Transférer à titre gratuit à Nantes Métropole la partie fonctionnelle de l'aire d'accueil des gens du voyage, cadastrée section CP N° 11 d'une surface d'environ 1,1 hectare (à parfaire ou diminuer selon le DMPC à intervenir)
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur Sylvain GATT, Adjoint au Maire délégué, à signer tous les documents et actes concernant ce transfert.

M. CAMUS :

« Dans la presse de ce matin, les gens du voyage font la une. Notre ville participait-elle à la réflexion, notamment de l'accueil des gens du voyage non pérenne, mais avec des besoins qui semblent très importants sur la métropole et sur la Loire-Atlantique ? Il s'agit juste de connaître notre part dans la réflexion menée à ce niveau. »

M. LE MAIRE :

« En réalité, nous avons d'une part des obligations réglementaires que nous remplissons grâce à cette aire que nous confortons par l'intermédiaire de cette délibération. Nous constatons que ce sont souvent les mêmes familles qui viennent chaque année, et vous le savez, ils sont contraints une fois par an, durant un mois, de quitter les lieux pour qu'il y ait des éléments de nettoyage payés par la Métropole pour remettre le site en usage. Après un mois, généralement, ce sont les mêmes caravanes avec les mêmes familles qui se représentent à l'entrée et s'installent à nouveau pour onze mois avec des familles dont on connaît bien les enfants scolarisés dans nos écoles. Même si nous respectons nos obligations légales, il reste la question des passages et surtout des grands passages, notamment l'été, avec des besoins en terrain qui sont des besoins en foncier extrêmement importants.

Aucune des 24 villes n'a la réponse en elle-même parce que nous manquons tous de foncier et à Saint-Sébastien-sur-Loire sur 1 100 hectares et un niveau d'urbanisation qui est grand, nous n'avons pas de terrains immédiatement disponibles d'où la décision de la Métropole de travailler en collectif et d'essayer de proposer des éléments de solutions. Il y a un groupe de travail qui a été créé au sein de Nantes Métropole, chargé de recenser et de proposer des solutions, notamment à ces questions pendulaires annuelles permettant de leur donner satisfaction et d'éviter les implantations sur des terrains privés. Il faut dire les choses de manière claire, mais c'est une situation qu'on ne saura pas régler à l'échelle de chacune des villes

Nous attendons donc les propositions de la Métropole car il s'agit d'un problème que l'on ne nie pas mais qui est compliqué à gérer. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/03 : BOULEVARD DES PAS ENCHANTES - PARCELLES CK N° 30-CK N°49-CK N° 113 - SCI LE LAGON - DEMANDE D'OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Dans le cadre de sa politique de soutien à la pratique sportive scolaire et associative, le Conseil municipal de la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire a validé le projet de construction d'un nouveau gymnase sur la parcelle cadastrée section CK N° 112 en remplacement du gymnase situé rue du Général de Gaulle qui est vétuste et qui ne permet plus de garantir des conditions d'accueil satisfaisantes et sécurisées aux utilisateurs (élèves du collège des îles de Loire et du lycée des Savarières et pratiquants des clubs sportifs Sébastienais).

De nouveaux besoins ont été exprimés en vue de développer l'offre d'espaces sportifs couverts, le projet d'un nouveau gymnase permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer les conditions d'accueil du public scolaire et associatif pour la pratique sportive en espace couvert
- Améliorer les conditions de travail des professionnels du sport et soutenir l'enseignement de la pratique sportive
- Développer la capacité d'accueil en espace sportif couvert sur le territoire Sébastienais
- Améliorer la qualité environnementale et énergétique du patrimoine bâti municipal.

Le projet du nouveau gymnase consiste à :

- Construire un nouveau gymnase d'une surface de 1 843 m², comprenant une aire de pratique sportive de 44 m x 26,3 m, 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres et des espaces associatifs
- Construire une halle couverte non chauffée de 1 243 m², comprenant une aire de pratique sportive de 44 m x 24 m et 2 vestiaire
- Aménager les abords des bâtiments créés et les espaces de stationnement.

Sur ce dernier point, les parcelles cadastrées CK N° 30 (2 177 m²), 49 (14 m²) et 113 (22 m²) appartenant à la SCI LE LAGON, situées boulevard des Pas Enchantés, avaient été placées, lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, le 5 avril 2019, en emplacement réservé (4/198) en vue d'aménager des places de stationnement nécessaires au projet. Ces parcelles sont situées en zone US au PLUm.

Des démarches pour l'acquisition amiable desdites parcelles ont été engagées auprès des représentants légaux de la SCI LE LAGON notamment par un premier courrier le 4 octobre 2022, suivi de la fixation d'un rendez-vous le 16 novembre suivant, accompagnés de divers contacts téléphoniques épistolaires et une dernière rencontre avec Monsieur le Maire. Ces démarches amiables n'ont pu aboutir.

En conséquence, afin de permettre de finaliser le projet d'un nouveau gymnase aux Savarières, il vous est proposé d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'expropriation de ces biens immobiliers.

Je demande votre accord pour solliciter de Monsieur le Préfet :

- ✓ Conformément à l'article R.131-14 du Code de l'expropriation, l'ouverture conjointe de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité Publique, conformément aux article R 112-5 et suivants du Code de l'expropriation et celle relative à l'enquête parcellaire au bénéfice de la ville conformément aux article R.131-3 et suivants du même code.
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur Sylvain Gatt Adjoint au Maire délégué, à signer tous les actes nécessaires et afférents à cette procédure.

Mme LE MENTEC-TRICAUD :

« Je vous remercie pour les informations que vous nous avez données même si nous regrettons partir en procédure judiciaire, parce qu'il y a toujours le risque de mettre en péril le projet qui est intéressant. Lors du précédent Conseil municipal nous avons abordé le sujet, j'avais évoqué peut-être un scénario différent en terme d'implantation et a priori, ce n'était pas possible. Mais si on part en procédure judiciaire, est-ce que le projet en lui-même sera en péril ? Ils souhaitaient cette bande de 4 m pour faire manœuvrer leur semi-remorque, je voulais m'assurer qu'ils avaient bien été informés de la décision, car après les avoir eu au téléphone, ils ne semblaient pas avoir bien compris ou accepté cette proposition,

Pour l'aspect financier, j'ai bien compris qu'ils en souhaitaient plus, en effet, il faut prendre en compte les prix des Domaines, je ne suis pas leur porte-parole mais cela pouvait mettre en péril la survie de leur entreprise. Dans ce cas, il serait dommage de perdre une activité industrielle sur la commune. »

M. LE MAIRE :

« Lors du dernier Conseil municipal, je vous avais fait part que cette délibération aurait dû être présentée au précédent Conseil municipal. J'avais décidé et je m'en étais expliqué devant vous, d'ôter cette délibération pour peut-être nous donner une chance d'entrer en négociation. Nous nous sommes donnés plus de temps que ce que j'aurais souhaité, puisque ce n'est pas au dernier Conseil municipal, mais aujourd'hui que cette délibération est présentée. J'ai reçu les propriétaires à deux reprises, nous avons échangé, comme le proposait Sylvain GATT, des éléments épistolaires sur lesquels nous nous sommes engagés. J'ai signé le courrier en prenant en compte la demande des propriétaires et il était très clair que cette bande ne me posait aucune difficulté et qu'ils pourraient en avoir toujours l'usage. Effectivement la ville avait refait un élément d'étude avec le service des Domaines pour s'assurer que le prix était véritablement le bon et avoir l'autorisation d'aller à 10 % de plus pour en augmenter le montant et l'enveloppe. De surcroît, puisque la loi nous le permettait, j'ai écrit que nous étions prêts à prendre les frais nécessaires à la vente, c'est-à-dire les frais de notaire et sans doute les éléments de contrôle du cadastre. J'ai vraiment eu le sentiment que nous avons fait tout ce qu'il fallait pour les écouter et surtout pour les entendre.

Le dernier courrier que je leur ai envoyé doit dater de mi-mai. Ils avaient jusqu'au 12 juin pour nous répondre. Et le 12 juin, force a été de constater que je n'ai reçu aucune réponse, ni par courrier, ni par SMS, ni par mail et ni par téléphone. Et pour être certain qu'il n'y ait pas la moindre difficulté, je leur ai à nouveau écrit après cette date du 12 juin pour les prévenir, je crois ne pas avoir reçu d'éléments concrets de prise de décision de leur part, que j'allais réinscrire, comme je l'avais dit au précédent Conseil municipal, cette délibération. Nous avons essayé d'engager un dialogue qu'ils ont rompu puisqu'ils n'ont même pas pris la peine de répondre à mon courrier du 12 juin. Donc, aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre choix que de passer par la procédure d'expropriation.

Je vais répondre à votre deuxième question. C'est parce qu'il faut que l'on fasse maintenant cette expropriation, compte tenu des délais judiciaires, pour en obtenir l'autorisation par le magistrat, que nous l'enclenchons maintenant. Je vous l'avez déjà dit, j'avais été attentif sur la question des délais, parce que le temps d'obtenir cette expropriation, nous serons dans les temps de la mise en place des travaux pour la livraison du gymnase, conformément à ce que nous souhaitions. Pour autant, ce n'est pas parce que nous lançons la procédure d'expropriation que tout échange et toute capacité de négociation est désormais totalement obérée.

Si les propriétaires du terrain souhaitent à nouveau me donner leur position, telle que je leur demandais dans mon avant dernier courrier avec date butoir du 12 juin, nous sommes encore en capacité de négocier et de cesser la procédure. Mais aujourd'hui, nous n'avons plus le choix parce qu'à force d'attendre, il pourrait y avoir un élément de décalage. Je le regrette mais j'ai le sentiment d'avoir, avec Sylvain GATT, donné toutes les possibilités pour ouvrir un dialogue. J'exécute ce que j'avais promis, à savoir une inscription de cette délibération aujourd'hui au Conseil municipal. »

M. CAMUS :

« J'étais hélas absent en février lorsque ce dossier a été exposé. Mais sur la vidéo Madame LE MENTEC-TRICAUD intervient et propose une autre solution, notamment l'emplacement de l'ancien gymnase. Pourquoi est-ce qu'on ne privilégie pas cette solution, d'autant plus qu'il s'agit d'une prairie ? Je sais bien qu'en ce moment, avec toutes les réflexions sur les artificialisations, il serait peut-être intéressant de réfléchir à l'emplacement d'un parking ailleurs que sur un espace herbacé. »

M. LE MAIRE :

« Pour le parking, on ne construira plus jamais un parking comme on l'a construit avant. Il sera perméable et devra être arboré. Globalement, nous allons améliorer un terrain aujourd'hui en friche.

Sur le déplacement du gymnase, en effet il y a un enjeu financier pour la ville c'est-à-dire que demain, la destruction du gymnase et la possibilité de construction d'un immeuble va nous permettre aussi d'équilibrer sur un budget d'un gymnase qui coûte plusieurs dizaines de milliers d'euros. Il y a donc intérêt pour la collectivité à consolider ce projet par la transformation. Non seulement il y a une nécessité, mais il y a une obligation.

Certes, je vous entends sur la zéro artificialisation nette, mais il faudra que vous m'expliquiez comment respecter la loi SRU. Je me souviens de nos débats et de nos échanges en 2014, lorsque je n'étais encore que Premier Adjoint, vous montiez sans cesse au créneau en disant : "c'est une honte, Monsieur le Maire, Monsieur le Sénateur, comment se fait-il que nous payons une si forte amende de pénalités puisqu'il n'y a pas assez de logements pour le social ?" Depuis 2017, depuis que je suis Maire et dans le cadre de la transformation du PLUm, nous nous sommes engagés à faire 35 % de logements sociaux, notre pénalité ne cesse de diminuer. Les chiffres de production sur l'avant dernière période triennale plaident plutôt en notre faveur.

Il faut respecter cette obligation. Le Préfet, ne manque pas d'écrire aux Maires lorsqu'ils ne respectent pas leurs engagements. Dans le cadre du PLH, il faut produire, entre 150 et 160 logements tous les ans. J'entends la question de la zéro artificialisation, mais il va falloir que vous m'expliquiez comment faire, ou peut-être quelle stratégie vous mettriez en place ? Aujourd'hui, on essaie de respecter le PLH c'est-à-dire limiter au maximum la zéro artificialisation nette, tout en veillant aussi à apaiser un cadre de vie confortable pour les habitants de Saint-Sébastien-sur-Loire. Il y a peut-être une autre solution pour répondre à cela c'est peut-être ce que vous préconisez construire moins d'immeubles, mais de très grands avec une dizaine d'étages sur un seul foncier. On pourrait loger beaucoup plus et permettrait d'équilibrer. Ce n'est pas notre choix !

Voilà pourquoi, aujourd'hui, la modification du projet était plus entendable. Ce terrain est, en l'état, une sorte de prairie à peine fauchée depuis des dizaines d'années. Les propriétaires du terrain ne m'ont pas soumis de documents officialisant une volonté d'agrandir leur bâtiment avec des plans d'architecte, une extension de leur activité sauf cette bande de 4 m pour que les camions puissent y accéder. Nous avons parfaitement acquiescé et donné notre accord. Voilà donc les éléments de réponse que je peux vous apporter. »

M. GATT :

« Ce terrain est aussi en zone inondable donc non constructible. Dans le projet, plusieurs scénarios avaient été étudiés par les services et le cabinet d'études. C'est ce scénario qui a été choisi parce que c'est le plus cohérent, notamment par rapport au fait que demain le gymnase soit desservi par le boulevard des Pas Enchantés et non plus par la rue du Général de Gaulle, c'est pour cela que vous voyez l'accès sur le plan. Ce parking desservira demain ce gymnase, par le boulevard des Pas Enchantés et le nouvel immeuble qui sera construit à l'emplacement du gymnase actuel et desservi par la rue du Général de Gaulle. Il est donc plus cohérent de faire ainsi pour éviter tout conflit d'usage dans le site. »

M. LE MAIRE :

La partie sur laquelle sera construit l'immeuble correspond à l'emprise du gymnase actuel qui est en mauvais un état. C'est je crois, l'un des deux plus vieux gymnase de Saint-Sébastien-sur-Loire. Il va répondre aussi à l'obligation qui nous est faite dans le cadre du PLUm qui à chaque fois qu'il y a un transport structurant, il faut urbaniser. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Pascal PRAS, Vice-président en charge de l'urbanisme à la métropole. Ce terrain est plus prioritairement axé sur ce type de destination. Pourquoi sommes-nous obligés de faire un gymnase aussi grand ? C'est tout simplement parce que nous avons la chance d'avoir une augmentation de notre population et des enfants qui sont scolarisés en nombre de plus en plus important au collège Île de Loire, un collège qui, je vous le rappelle en 2015, devait être supprimé par le Conseil départemental. Monsieur GROSVALET, président, souhaitait répartir les enfants entre René Bernier et Basse Goulaine. Ils ont bien fait de m'écouter puisqu'effectivement, il fallait maintenir ce collège.

Il fallait aussi investir et je reconnais que le Département est à la hauteur puisque des travaux sont en cours et vont se poursuivre jusqu'à la réfection totale de ce collège qui va permettre d'augmenter de façon plus que significative les effectifs. Tous ces enfants ont des programmes en EPS issus de l'Education Nationale qui oblige à avoir des équipements à la hauteur. Je vous rappelle que notre Conseil départemental, même s'il a changé de président, n'a pas changé son fusil d'épaule. Il construit des collèges mais ne construit pas les équipements sportifs. Il construit des salles de classes pour faire du français, de l'anglais et de l'allemand, des mathématiques, des salles spécialisées pour faire de la science et de la chimie, mais par contre, ils ne construisent pas les classes pour faire du sport. C'est aux villes de les assumer sans participation financière. En réalité ils nous font une avance de trésorerie parce qu'en fait, à chaque fois que nous mettons à disposition un gymnase, un collège ou un lycée, c'est soit le Conseil départemental pour les collèges, soit la Région pour les lycées qui nous payent les frais de location qui n'ont pas augmenté depuis Matusalem. Demain, au Conseil

départemental, je crois qu'ils vont augmenter de 2 € par heure le montant des plus petites salles et ne changent pas les grandes salles mais ils n'augmentent pas les tarifs. Nous n'avons pas de compensation ni en électricité, ni en chauffage. Si je dis qu'il s'agit d'une avance de trésorerie, c'est qu'il nous verse 350 000 € ou 500 000 € ou 700 000 € pour nous aider au financement de la construction de ce gymnase. Cette somme-là sera déduite des frais de location jusqu'à apurement en fonction du nombre d'années et du tarif de location. C'est aussi une forme de réalité, c'est-à-dire que nos villes construisent à la place du Conseil départemental, les salles de classes indispensables pour la pratique de toutes les disciplines qui sont enseignées dans le collège. Mes chers collègues enseignants, vous qui avez l'habitude de côtoyer vos autres collègues dans les autres disciplines, qui participez souvent aux conseils d'administration des collèges, les enseignants sont très attachés au fait qu'ils puissent avoir un outil qui corresponde à leur programme, à leur obligation d'enseignement, pas moins dans le sport qu'en science physique.

Voilà, en fait, ce sont tous ces éléments d'économie globale qui nous conduisent aussi à confirmer via cette délibération, le projet tel qu'il a été imaginé. Je sais que nous l'avons tourné dans tous les sens, vraiment depuis longtemps maintenant, et qui nous amène aujourd'hui, conformément à la modification du PLUm. Je vous rappelle qu'il y a quelques années, nous avons modifié la destination de cette parcelle et les propriétaires qui sont toujours les mêmes ne se sont pas émus au moment du changement du PLUm. J'aurais préféré que ce soit de façon amiable.

Je réaffirme devant le Conseil municipal qu'il est toujours possible de garantir l'obligation qui est la nôtre d'avoir un gymnase de cette qualité, répondre aux besoins des associations et des enfants du collège Île de Loire, l'impérieuse nécessité d'obtenir ce terrain est donc que vous nous autorisiez à procéder par voie judiciaire. »

M. CAMUS :

« Quelques remarques par rapport à vos propos. A chaque fois que l'on parle d'urbanisation, vous nous dites que nous avons fait des tours très élevées, un classique dont on peut faire de l'urbanisation. Pour l'instant, je pense qu'il y a de nombreuses choses qui sortent de réflexions sur les façons d'urbaniser. Cela nécessite d'être réfléchi. Des questions se posent métropolisation, attractivité, répartition sur le territoire, qui font que l'on ne va pas développer aujourd'hui.

Deuxième élément, vous avez cité le département. Il est bien aussi de constater qu'il y a un lycée qui est à côté de ce gymnase et que le lycée, donc la région, va aussi profiter de cet outil. Vous m'avez interpellé en tant qu'enseignant et dans le lycée où je suis, dans la commune de Bouaye, en effet, c'est la commune de Bouaye qui finance les écoles pour des élèves qui dépendent de la région.

Enfin, et c'est une question, concernant la délibération, est-ce que cette procédure risque de faire prendre des retards et qui dit risque de retard, est-ce qu'il n'y aura pas des risques d'augmentation des coûts ? »

M. LE MAIRE :

« Vous n'allez pas maintenant me reprocher d'avoir décalé de près de trois mois la décision qu'on aurait pu prendre au mois de mars lorsque vous m'avez alerté sur les propriétaires qui aurait bien aimé discuter, laissant à croire qu'on n'avait pas déjà engagé le dialogue, ce qui était déjà faux, mais pour lequel j'ai été obligé de me remobiliser pendant trois mois pour in fine, vous rappeler que cela a été une fin de non-recevoir et une absence de réponse. Aujourd'hui par contre, j'ai été très clair avec vous, je vous ai dit qu'on ne pouvait plus reculer et qu'il fallait y aller maintenant parce qu'à force d'attendre, nous pouvions avoir un risque juridique de croisement à la fois de la décision d'un magistrat et à la fois de la capacité à construire le gymnase. A priori, moi et selon les services et les avocats qui vont nous représenter devant le tribunal administratif, que globalement il ne fallait plus traîner. C'est

pourquoi je réaffirme que c'est aujourd'hui que nous allons passer cet élément de délibération. Effectivement, Monsieur CAMUS, vous avez mille fois raisons. J'en profite pour "râler" aussi sur la région car c'est exactement la même chose. Peut-être aurons-nous là encore une subvention en terme d'investissement mais qui n'est qu'une avance de trésorerie puisque le département fait comme la région ou la région fait comme le département, c'est -à-dire qu'ils déduisent les éléments financiers en terme de location, donc ce n'est pas mieux. Et puisque nous sommes dans un cadre sportif, c'est carton jaune pour le Conseil départemental comme pour la région. Vous avez eu raison de me reprendre.

Concernant la question d'urbaniser, Monsieur CAMUS, j'attends avec beaucoup d'impatience les éléments objectifs et concrets que vous nous poserez sur la table aujourd'hui. Par exemple, la réunion que vous organisez jeudi, à l'arrière de la MARC. En effet, je fais votre publicité ce qui est formidable, vous nous avez demandé, conformément au règlement intérieur, de pouvoir disposer d'un lieu public conformément aux accords qui consistent à faire en sorte que vous puissiez, en tant qu'élus d'opposition, avoir accès à ces espaces publics. Je me suis étonné parce que sur les tracts reçus dans nos boîtes aux lettres ou le petit mot charmant qui était noté aussi à côté de la cave à vin "Une bonne bouteille" qui ne vend pas d'eau, n'a jamais fait mention que ce sont les élus de la minorité qui organisent la réunion. Donc, j'en profite et je vous réitère mon intérêt à savoir ce que vous allez nous proposer après cette réunion, tout en m'assurant que l'on parle bien de la même chose et que, comme vous me l'avez demandé, je vous ai autorisé, au nom de vos deux groupes d'opposition à avoir, parce que vous êtes élus d'opposition, accès à cet espace public. Comme je n'en vois aucune mention sur la communication que vous faites, y a-t-il quelque chose qui m'aurait échappé, Monsieur CAMUS ? »

M. CAMUS :

« Comme je l'ai indiqué à votre cabinet, j'avais fait la demande au nom des élus d'opposition, mais cette date était portée par une association sur laquelle nous nous appuyons c'est beaucoup plus facile. En tant qu'élus, nous n'avons pas la possibilité, notamment de porter ce genre d'activité. Il y aura un élément musical avec des musiciens et ce n'est pas à nous, élus, qui pouvons prendre cela en charge, d'où l'association à laquelle un certain nombre d'élus de l'opposition participent. Comme beaucoup de groupes politiques, je pense, nous travaillons avec des gens qui se regroupent ici, et se regroupent en association, alimentent des réflexions sur l'évolution de la ville de demain. Par la suite, les demandes seront peut-être directement effectuées par l'association qui vient de se créer. Il fallait dans l'urgence se réserver une salle. Nous avons cette possibilité et il me semble que par le passé d'autres groupes politiques, depuis des années, réservaient des salles au nom d'autres associations qui s'appelaient partis politiques d'ailleurs, ce n'est pas le cas. »

M. LE MAIRE :

« Merci pour ces éléments de précisions car une fois encore, j'ai été très étonné de ce que j'ai trouvé dans ma boîte aux lettres, au même titre que j'ai été étonné par ce mot qui ne faisait jamais référence à vos élus. Je voulais m'assurer qu'il n'y avait pas de confusion possible. »

M. CAMUS :

« Tous les élus de l'opposition peuvent adhérer individuellement à cette association. Nous nous appuyons sur les réflexions menées par cette association mais nous ne sommes pas l'association. »

M. CAILLAUD

« La précision vient d'être apportée. Vous parliez de confusion, je voulais justement qu'il n'y en ait pas. Il ne s'agit pas de l'ensemble des élus de la minorité qui sont concernés par le sujet et qui n'a rien à voir avec les délibérations par ailleurs. »

M. GATT :

« Pour revenir à la délibération, nous n'attendons pas que l'expropriation soit effectuée pour lancer la procédure de construction du nouveau gymnase c'est-à-dire qu'en parallèle, il sera construit. Le premier jury de concours a lieu ce jeudi et la construction débutera sans attendre la fin de l'expropriation. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/04 : RUE DE LA MUTUALITE - SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS SUR LA PARCELLE COMMUNALE DD N°500

Les Consorts DANTO ont obtenu un permis d'aménager le 17 avril 2019 portant sur la réalisation d'un lotissement en trois lots avec un accès prévu rue de la Mutualité. La ville a consenti aux Consorts DANTO une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle communale DD N° 500p par délibération du 20 juin 2019.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux de ce permis d'aménager a été déposée le 16 mai 2023.

Aux termes de la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2021, vous avez donné votre accord pour céder à Monsieur et Madame BLANDIN la parcelle communale cadastrée section DD N° 321 située 231 route de Clisson d'une superficie de 518 m², en zone UMd1 au Plan Local d'Urbanisme métropolitain, soit 1 lot supplémentaire.

Monsieur et Madame CORDIER, propriétaire de la parcelle cadastrée DD n° 324, sollicitent une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée section DD N° 500 p en vue du détachement d'un lot à bâtir d'environ 432 m² qui constituerait le 5^{ème} lot du lotissement, la parcelle communale constituant le fonds servant, puisque la voie desservant leur future construction, l'allée Joséphine Baker, débouche sur ladite parcelle.

En conséquence, il convient de consentir au profit de Monsieur et Madame CORDIER, une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée section DD N° 500p.

Cette servitude s'exercerait sur une largeur de 5,50 m, et sur une longueur d'environ 24 m.

Cette servitude serait consentie à titre gratuit.

L'entretien de l'accès ainsi autorisé serait à la charge exclusive des bénéficiaires de la servitude.

Les frais de constitution de la présente servitude seront à la charge exclusive de Monsieur et Madame CORDIER.

C'est pourquoi, je demande votre accord pour consentir cette servitude de passage et de tréfonds au profit de la propriété cadastrée section DD N° 324p. Conformément à l'article L.122-4 du code général de la Propriété des Personnes Publiques je vous demande votre accord pour :

- ✓ Autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur Sylvain GATT Adjoint au Maire délégué, à signer l'acte authentique résultant de cette convention.

M. CAMUS :

« Cette délibération est en lien avec un projet de cession que nous avons refusé. Je profite du règlement intérieur pour revenir sur votre interpellation de tout à l'heure, vous dites que la réunion organisée jeudi et qui essaie de réfléchir sous l'angle de l'eau à l'urbanisation et à l'artificialisation, s'inscrit aussi dans un processus métropolitain que vous connaissez bien, il s'agit du Grand débat lancé sur la fabrique de la ville demain. Etant donné qu'il n'y avait rien sur Saint-Sébastien-sur-Loire qui s'organisait dans ce sens, nous avons, nous élus, eu envie de porter une réflexion facile à porter par le biais d'une association. Je clos là et on ne va pas refaire le débat. »

M. LE MAIRE :

« En effet, nous n'allons pas refaire le débat. Je voulais juste m'assurer qu'il s'agissait bien de la même chose et que vous étiez les organisateurs. En l'occurrence, j'ai bien compris que c'était porté par une association, ce qui explique sans doute la différence dans l'élément de communication que vous avez porté ou souhaité porter à la connaissance des habitants de Saint-Sébastien-sur-Loire qui vont venir à une réunion organisée par la minorité, sous couvert d'une association à qui il aurait peut-être d'ailleurs fallu rappeler que l'affichage dans les rues de Saint-Sébastien-sur-Loire sur des panneaux de feux tricolores ou autres n'était pas autorisée. »

Mme GUERRIAU :

Je souhaite apporter une précision Monsieur le Maire, simplement pour vous dire qu'il ne se passe pas rien sur la question du grand débat de la fabrique de la ville Saint-Sébastien-sur-Loire, puisqu'en ce moment même et depuis quelques semaines, la Conférence des Sages travaille pour produire des cahiers d'acteurs sur la question avec une thématique qu'ils ont choisie. Nous avons voulu organiser également une conférence à Saint-Sébastien-sur-Loire, mais les experts reconnus par la Métropole avaient apparemment des difficultés à venir sur notre commune, nous étions volontaires pour l'organiser. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/05 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES BERNARDS O'VERT DANS LE CADRE DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROPRETE

La ville organise depuis quatre ans un temps fort à l'occasion de la « World Cleanup Day », journée mondiale de la propreté.

Chaque année, une centaine de participants ramasse dans les rues de la ville plus de 100 kg de déchets. Ces efforts sont récompensés par la remise d'un chèque à une association locale œuvrant en faveur de l'environnement ou de la consommation responsable.

Je vous propose de réitérer le principe de cette subvention exceptionnelle en attribuant 10 € par kilo collecté à l'association les Bernards O'Vert dans la limite de 1500 € à l'occasion de la journée mondiale de la propreté du samedi 16 septembre 2023.

L'association les Bernards O'Vert a été créée en 2019 dans la dynamique de l'appel à projet « Jardinons la ville », pour lequel un collectif des citoyens de la rue des Bernardières a été lauréat. L'association gère le jardin partagé du 46 rue des Bernardières dans un esprit d'ouverture, de convivialité et de partage. Elle favorise le lien social dans le quartier autour d'activités de jardinage, tout en contribuant à la préservation de la biodiversité et du cadre de vie.

L'association souhaite s'associer à la ville pour organiser en 2023 un temps citoyen et convivial lors de la journée mondiale de la propreté.

Mme NOBILET :

« Ce choix d'association, outre l'aide financière qu'elle va pouvoir apporter aux Bernard Verts, est surtout un choix d'association qui avait beaucoup de sens pour nous cette année dans le cadre de l'ensemble de nos politiques publiques en matière de végétalisation. Il était important de refaire un tour d'horizon de tout ce qui a été mis en place en matière de végétalisation, suite aux chaleurs que nous avons en ce moment, même si tout le monde a en tête le projet de la forêt urbaine, elle va être travaillée sur plusieurs années avec des plantations à chaque fois à l'automne.

Pour rappel, la première phase été très participative, il y a eu 3 600 jeunes plants, plantés dans le cadre de Mini Big Forest. Au cour des trois prochains automnes, nous allons continuer les plantations jusqu'à ce que l'intégralité des hectares de la parcelle soient intégralement plantés et que nous ayons à terme une forêt dans les dizaines d'années à venir. Ensuite, pour vous dire que cette politique en matière d'arbres ne s'arrête pas à cette forêt urbaine qui est déjà un beau projet. L'ambition des élus de notre ville, est aussi de planter dans les rues puisqu'on sait que les espaces verts en place doivent être reliés pour constituer des trames vertes qui sont indispensables à la continuité de la biodiversité. Chaque année et chaque automne, les services ont pour mission de trouver des endroits qui ne seraient aujourd'hui pas encore plantés. Quelques chiffres, depuis 2020, 68 arbres de grande taille ont été plantés dans les rues de Saint-Sébastien-sur-Loire. De vrais lieux de respiration et surtout des outils qui donneront des bénéfices au paysage de notre ville. Donc 68 arbres ont été plantés depuis deux ans, 36 le seront cet automne. Les plans et les positions sont déjà définis à ce jour et cela va continuer dans les prochaines zones. Tout cela ne tient pas en compte de l'opération " Je grandis, tu pousses" qui depuis 2020, a vu la plantation de 86 arbres, donc à la fois sur les îles mais aussi la forêt urbaine. Ces arbres de haute tige participeront eux aussi au confort d'été de notre ville. Pour finir, le travail est effectué dans le cadre de ville apaisée avec la métropole, donc cette fois-ci sur l'espace métropolitain où chacun sait, nous travaillons à la fois sur la mobilité mais aussi la végétalisation. Comme nous le disons à chaque réunion publique avec Sylvain, des arbres seront plantés partout où cela est possible et si ce n'est pas possible, suite aux réseaux, la volonté des élus est vraiment de végétaliser ces rues sur l'espace métropolitain.

Notre politique de végétalisation ne s'arrête pas là. Monsieur le Maire a mentionné des parkings notamment dès que nous faisons un parking, il n'est plus question de le faire en enrobé simple. Chacun des parkings sera désimperméabilisé et permettra de filtrer l'eau. Vous avez parlé Monsieur CAMUS, de réflexion, nous ne sommes peut-être pas en train de réfléchir, mais nous agissons. Ce qui n'empêche pas de réfléchir pour vous donner un exemple récent qui vient de sortir de terre, il s'agit du parking de la Tullaye récemment végétalisé et désimperméabilisé.

Je finirai par un dernier projet de végétalisation qui, à mon sens, est vraiment un projet d'ampleur, il s'agit de la végétalisation des cours d'écoles. Il est important pour moi de vous redonner le calendrier et l'ambition donnés qui, je pense, ne peut être vu comme un simple petit projet, puisque d'ici 2025 se verront végétaliser les cinq groupes scolaires de notre ville, c'est à dire dix écoles. Lorsque l'on parle d'un groupe scolaire, on parle de cour maternelle et de cour élémentaire, pour la Profondine, un cabinet d'études travaille actuellement pour concevoir, avec l'aide de toute l'équipe éducative et des habitants, les cours élémentaires et maternelles de la Profondine, les travaux viendront à suivre. Deux cours seront réalisées en 2023, les budgets sont inscrits dans ce sens. Ce même cabinet d'études travaillera sur trois groupes scolaires en parallèle, ce qui montre une nouvelle fois notre ambition en terme de végétalisation, notamment l'école du Douet, l'école du Centre et l'école de la Fontaine. Lorsque je cite ces trois écoles, je parle à chaque fois de la maternelle et de l'élémentaire. Partout où il y aura besoin, l'école sera végétalisée. De la même façon, le cabinet d'études travaillera aussi sur des projets concertés avec toute l'équipe éducative, et la partie travaux sera réalisée en 2024, si possible en fonction de la possibilité des entreprises et sur l'été pour impacter le

moins possible les équipes éducatives. Enfin, l'école Marie Curie qui actuellement bénéficie le plus d'espaces verts sera la dernière réalisée avec des études et les travaux en 2025.

Pour conclure, je vous invite, pour l'association Bernard Ouvert qui elle aussi participe à son échelle à la végétalisation de la ville, à bien vouloir voter cette subvention de 1 500 € dans le cadre de la journée du World Cleanup Day. »

M. CAMUS :

« Nous voterons bien sûr cette délibération qui est associée au World Cleanup Day. Je rappelle quand même que la plus grande de nos ambitions serait qu'un jour il n'y ait plus ce World Cleanup Day.

Et puisque vous avez fait le lien avec la Flamme, je vous rappelle aussi notre remarque faite par rapport à Coca Cola et la production de déchets. Je sens que ce Conseil municipal est un peu taquin, donc je vais l'être aussi. Vous m'avez dit que vous réfléchissiez, moi aussi et depuis très longtemps. Les cours d'écoles, en souvenir lorsque j'étais parent d'élèves et non élu, j'avais proposé à l'école du Douet et nous avons fait une conférence où avait été présenté l'aménagement des cours d'écoles, les verdissements, tout ceci bien avant 2014. A l'époque, l'élu en charge du dossier avait dit "C'est bien beau de rêver, mais ce n'est pas ça la réalité".

Aujourd'hui, nous sommes dans la réalité, j'en suis fort content. Mais voilà, sachez que nous réfléchissons depuis bien longtemps. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/06 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE RENE BERNIER

Les élèves de l'association sportive section Boxe du collège René Bernier se sont qualifiés pour les Championnats de France de savate boxe française.

Les épreuves se sont déroulées du 5 au 7 avril à Champnier en Charente. Ce déplacement a représenté un coût important pour l'association.

La commune, souhaite accompagner cette performance éducative et sportive en apportant une aide financière de 350,00 €.

Le versement de cette subvention se fera sur présentation du budget réalisé et des justificatifs de dépenses.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

En conclusion, je vous propose de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 350,00 € en faveur de l'association sportive du collège René Bernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/07 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RING OLYMPIQUE SAINT SEBASTIEN

Créé en 1973, le Ring Olympique Saint Sébastien, club emblématique et historique de la région des Pays de Loire, fête cette année ses 50 ans.

Fort de ses résultats et ambitieux de continuer sa poursuite de titres, cet anniversaire a été l'occasion de présenter l'un des plus importants événements de boxe de la région, le 3 juin 2023 au complexe sportif de la Martellière.

Au programme :

- Des combats amateurs
- Des combats professionnels
- Une rencontre internationale de boxe : l'équipe de France junior face à une nation étrangère.

Cette organisation a représenté des dépenses importantes pour le club.

La commune, souhaite soutenir ce projet ambitieux qui participe au rayonnement de la ville, en apportant une aide financière exceptionnelle à cette association.

Le versement de cette subvention, se fera sous réserve de la réalisation du projet et sur présentation du budget réalisé et des justificatifs de dépenses.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

En conclusion, je vous propose de voter une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € en faveur du Ring Olympique Saint Sébastien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/08 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE RUGBY DES PAYS DE LA LOIRE - APPROBATION

La ville de Saint-Sébastien-sur-Loire souhaite soutenir le rugby régional en participant à des animations prévues dans le cadre de la Coupe du monde de rugby 2023 qui se déroulera en France du 8 septembre au 28 octobre 2023.

La Ligue de Rugby des Pays de la Loire, a pour objet de représenter la Fédération Française de Rugby (FFR) dans son ressort territorial et d'assurer l'exécution d'une partie de ses missions.

Elle s'engage à assurer les prestations suivantes, retenues par la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire, au travers du Comité Local de Coordination qui a pour but la promotion de la Coupe du monde de rugby (CLC) :

Animation à Saint-Sébastien-sur-Loire, le samedi 9 septembre 2023
avec l'aide du club de rugby de Saint Sébastien :

mise en place d'un village du rugby avec installation d'un parcours initiatique au rugby, du bus du rugby, de stands accueil des artisans et producteurs locaux, de récompenses, d'animations ludiques autour du rugby.

En contrepartie la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire s'engage à verser une participation aux charges à hauteur de 7 000,00 €.

Le versement de cette participation financière se fera sous réserve de la réalisation du projet et sur présentation des justificatifs de dépenses.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023

Le Conseil municipal est invité à :

- 1- Approuver les termes de la convention de partenariat 2023 entre la Ligue de Rugby des Pays de la Loire et la commune, fixant notamment le montant de participation financière de la commune aux charges de cet évènement.
- 2- Autoriser, Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

M. LE MAIRE :

« Monsieur CAMUS, je regardais les noms des sponsors de cette Coupe du monde de rugby pour savoir si vous alliez proposer un refus. Je vois qu'il y a des banques, des marques de voitures, de gros 4x4 ? et aussi des avions qui permettent de traverser le monde. »

M. CAMUS :

« On peut remarquer par rapport à notre débat de la dernière fois, qu'il y a ici un budget et que vous dites bien que la subvention sera versée en fonction de ce qui sera réalisé et des factures apportées. C'était un des arguments de notre refus du Relais de la Flamme car nous donnons 30 000,00 € sans avoir de certitude à quoi servait cet argent. Pour cette délibération, on sait globalement la destination de l'argent donc, peut-être avions-nous raison de nous interroger sur ce Relais de la Flamme Olympique puisque depuis il y a eu des perquisitions au siège du COJO et que notamment la Flamme faisait partie des éléments relevés. »

M. LE MAIRE :

« Je suis un peu triste de voir à quel point vous allez vite en besogne. Lorsqu'il y a des contrôles effectués par les organes de contrôle normaux, vous envoyez déjà tout le monde en prison. C'est une manière et une pratique que je ne cautionne pas. Effectivement, il faudra voir comment cela se passe. Si vous avez lu la convention, vous savez très bien aujourd'hui que les choses sont claires. C'est pour cela que je vous ai demandé l'autorisation de signer cette convention et pas une autre. Permettez-moi de ne pas bouder mon plaisir de voir qu'il peut y avoir des éléments à géométrie variable c'est-à-dire que manifestement vous n'aimez pas le Coca-Cola et moi je n'ai rien contre. Vous nous parlez souvent d'écologie, est-ce qu'un gros concessionnaire de 4x4 ou de la bière ou un grand groupe qui fait voyager les gens à travers le monde jusqu'au Moyen-Orient, cela ne semble pas vous ennuyer et je n'ai pas d'avis sur la question ? »

M. JEAN :

« Nous pouvons aussi parler de Jean BLAISE et de la culture sur Nantes. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

**DCM2023/06/09 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NOS RUES
DEMAIN**

L'association sébastiennaise « Nos Rues Demain » organise, en partenariat avec la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire, deux manifestations, une en août et l'autre en septembre :

- « Concert de Roza »

Suite au succès d'un premier concert proposé aux sébastiennais en août 2022 place des Ailes, l'association souhaite renouveler l'initiative, avec l'accueil d'une artiste musicienne belge, Roza, en tournée à vélo autour de la France.

Familial et gratuit, le concert sera donné le lundi 21 août 2023, place des Ailes.

- « La Rue aux enfants »

Manifestation familiale et gratuite, labellisée par l'association nationale "Rue de l'avenir", qui vise à fermer temporairement les rues Jean Macé et Henri Mainguet à la circulation motorisée le samedi 16 septembre 2023.

Les enfants pourront ainsi jouer librement en toute sécurité et en toute tranquillité.

Des infrastructures de jeux seront installées et des animations organisées.

La commune souhaite accompagner ces initiatives innovantes d'animation de la ville en apportant une aide financière exceptionnelle à cette association.

Le versement de cette subvention, se fera sur présentation du budget réalisé et des justificatifs de dépenses.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

En conclusion, je vous propose de voter une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Nos Rues Demain d'un montant de 4 900,00 €.

M. BERTHOME :

« Pour appuyer les propos de ma collègue, je vous rappelle que nous avons lancé un vaste plan pour sécuriser les abords des écoles afin de protéger l'entrée et la sortie des élèves, dispositif qui permet la cohabitation entre les vélos, les enfants, les voitures, les cyclistes. Après cinq mois d'expérimentation aux groupes scolaires du Centre et du Douet, nous avons réalisé une enquête qui a montré que 80 % des sondés étaient satisfaits aux dispositifs. Ces aménagements vont donc être étendus et sont en cours d'expérimentation aux écoles Marie Curie, la Profondine et la Fontaine depuis le 2 mai 2023.

Je souhaitais donc vous signaler que nous renforçons les effectifs de police municipale et les concierges sont mobilisés sur ces fermetures de rue. »

M. LE MAIRE :

« Merci Monsieur BERTHOME pour cette précision et cela me permet de pousser un petit "coup de gueule" car nous vivons dans une société de fous. Nous sommes tous, je pense, vraiment, sincèrement convaincus par le bien-fondé de ce dispositif. Nous avons toujours été très clairs. Il s'agit d'une expérimentation et ce avant pérennisation. Il y a des éléments qui sont en cours de formalisation la présence des agents, les éléments de signalétique. La réalité étant que nous avons des difficultés autour de cette piétonisation de nos rues, près de nos écoles et ce n'est pas lié ni à la décision des élus, ni à l'engagement des services de la ville que je voudrais remercier sincèrement, mais nous allons devoir renforcer dans le cadre du BP 2024, parce qu'il faut faire face à l'incurie d'un certain nombre d'auto-mobilités. Entre celui qui roule sur les pieds d'un gardien, celui qui force le passage ce matin à l'école de la Profondine, une maman qui emmène son enfant en vélo et qui se retrouve agressée physiquement. Voilà où nous en sommes rendus je suis fou furieux. Désormais, la tolérance sera de zéro. Que vous soyez un ancien élu et que vous rouliez sur les pieds d'un gardien ou que vous soyez un simple citoyen que vous forciez le passage, que vous invectivez, et que vous agressiez une personne, je souhaite systématiquement que la ville se porte partie civile en déposant plainte. Je veux que ces personnes soient poursuivies et condamnées parce que c'est un beau dispositif. Nous avons eu raison de le mettre en place et ce n'est pas tolérable qu'aujourd'hui un certain nombre de personnes ne respecte rien et puisse mettre à mal une démarche collective.

J'attends que nous soyons les plus sévères possible et j'espère sincèrement pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble des conseillers municipaux de notre ville, parce que c'est totalement inacceptable. Nous le devons aux habitants, et à la sécurité de nos enfants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/10 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LOIRE POUR TOUS

L'estuaire de la Loire a vibré au rythme du grand évènement nautique et festif « Débord de Loire » du 30 mai au 5 juin 2023.

Une escale était organisée à Saint-Sébastien-sur-Loire le 2 juin, avec la présence des bateaux fluviaux sur le site de 12h30 à 16h30.

L'association Loire Pour Tous a organisé diverses animations tout au long de cette journée : accueil en musique, navettes vers les bateaux, pique-nique sur la plage, expositions, buvette, restauration...

Ce programme diversifié a engendré une organisation technique et des dépenses importantes pour l'association.

C'est pourquoi, la commune tient à soutenir cette action de valorisation de notre patrimoine, ouverte à tous, par une subvention exceptionnelle de 500,00 € pour ce projet.

Le versement de cette subvention se fera sous réserve de la réalisation du projet et sur présentation des justificatifs de dépenses.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023

En conclusion, je vous propose de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € en faveur de l'association Loire Pour Tous.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/11 : MANDATS SPECIAUX

Note explicative de synthèse

A Mesdames CIGLIA, GUERRIAU et LE MENTEC-TRICAUD :

Dans le cadre du jumelage, Mesdames Claudine CIGLIA, Christine GUERRIAU et Christine LE MENTEC-TRICAUD sont appelées à se rendre à Glinde à l'occasion de la fête annuelle du marché de Glinde le 1^{er} juillet 2023. Il y a donc lieu d'autoriser ce déplacement dans le cadre d'un mandat spécial.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

Vu les délibérations du 20 juin 2016 et 28 novembre 2022 et relatives aux modalités de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des élus et le décret n° 2019-139 ainsi que les arrêtés pris en application,

Vu la délibération du 28 novembre 2022 relative aux remboursements des frais d'hébergement des élus,

Considérant que la loi a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement de certains frais, notamment ceux nécessités par l'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission.

Considérant que la notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée,

Considérant que le mandat spécial doit être conféré à l'élu(e) par une délibération du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/12 : CANDIDATURE AU LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

Initiée par l'écrivain Alexandre JARDIN et portée par la Ligue de l'enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), l'association « Lire et Faire Lire » permet aux structures (écoles maternelles et élémentaires, médiathèque, centres de loisirs, actions culturelles...) d'accueillir des bénévoles de plus de 50 ans qui viennent effectuer des séances de lecture à haute voix pour des petits groupes d'enfants.

Ces actions complémentaires à l'enseignement en classe contribuent fortement au développement de l'enfant par l'acquisition du langage et du vocabulaire, l'éveil à l'écrit, ou le développement de l'imagination. A Saint-Sébastien-sur-Loire, l'association « Lire et Faire Lire » est l'une des plus importantes du département avec plus de 50 bénévoles qui se relaient dans la quasi-totalité des écoles publiques au cours de l'année.

Afin de formaliser les partenariats réguliers entre la municipalité et cette association et ainsi contribuer à sa dynamique, je vous propose de candidater au label "Ma commune aime lire et faire lire". Pour cela, je vous propose de s'engager à promouvoir la lecture sur notre commune en favorisant le programme de Lire et Faire Lire en :

- Communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme
- Favorisant la présence de Lire et faire lire dans les écoles
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- Reconnaissant les seniors engagés dans ce bénévolat.

Je vous demande donc votre accord pour :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander le label pour une durée de 4 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/13 : MODIFICATION DE LA SUBVENTION AU PROJET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE FONTAINE

Le Conseil municipal du 27 février 2023 a approuvé les subventions annuelles à destination des écoles maternelles et élémentaires pour favoriser les actions pédagogiques telles que les classes transplantées ou les projets d'animation.

Dans le cadre du projet « Observation nature ou végétale » de l'école élémentaire de la Fontaine, deux actions doivent être revues :

- Les CE1/CE2 devaient découvrir une réserve ornithologique à la cité des oiseaux en Vendée. Celle-ci a dû être annulée, le site ayant fermé pour cause de grippe aviaire.
- Les CE2 et CM1/CM2 devaient partir à la découverte des espèces sauvages à la Roche Ballue. Le transport vers ce site n'est plus possible pour l'organisateur Bretagne vivante.

Cette délibération a donc pour objet de modifier la nature des projets à subventionner pour l'école élémentaire de la Fontaine pour 2023 et ainsi s'assurer de la légalité du paiement par le Trésor Public.

Ecole élémentaire publique Jean de la Fontaine :

Un projet d'animation

- 1) Toutes les classes de l'école participent au projet « Observation nature ou végétale ». Ce projet propose, à travers différentes visites, de découvrir de manière ludique le monde du vivant, des objets et de la matière :
 - Ainsi les CP et CP-CE1 iront à la découverte du monde animal à la ferme « les petits sabots de Tregonneau »,
 - Les CE1/CE2 iront visiter la maison bleue au marais de Goulaine sur le thème de la chaîne alimentaire de la chouette effraie,
 - Les CE2 et CM1/CM2 découvriront les espèces sauvages et des milieux aquatiques au Marais de Goulaine,
 - Les CM1/CM2 visiteront Terra Botanica pour le monde végétal,

197 enfants sont concernés.

Il s'agirait d'accorder une subvention de 3 353.00 € pour ce projet de l'école élémentaire Jean de la Fontaine.

(Imputation budgétaire 6574-255-201)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/14 : TARIFICATION AU TAUX D'EFFORT POUR LES PRESTATIONS FAMILLES

La ville de Saint-Sébastien-sur-Loire a instauré depuis plusieurs années, une refonte de sa politique en matière de tarifs appliqués aux services municipaux en arrêtant un dispositif qui prend en compte la situation financière de chaque famille. Dans un souci de justice, de simplification et d'harmonisation, le principe du taux d'effort basé sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales, a été retenu.

L'évolution des prix fait l'objet d'un suivi de l'Insee, qui publie chaque mois l'indice des prix à la consommation et chaque année la moyenne de l'évolution des prix à la consommation.

L'Insee indique que le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation s'élève en mai 2023 à +5,1 %. En outre, le taux de l'inflation de l'année 2022 s'établit à +5,2%.

La ville est soucieuse d'accompagner les familles dans cette période de forte inflation et souhaite préserver l'accessibilité de ses prestations à tous les enfants. Aussi, si l'inflation et l'indice des prix à la consommation oscillent autour de 5% sur les 12 derniers mois ou sur l'année N-1, il est proposé de n'appliquer une majoration que de 2,5% de chaque taux d'effort et le relèvement du tarif plafond sur la même base. Ainsi, la ville minore l'impact sur les budgets des familles. Le maintien du tarif plancher et cette évolution tarifaire mesurée au regard des augmentations des prix des denrées alimentaires constatées ces derniers mois (autour de 15%), témoignent de notre engagement social d'accompagnement des familles.

Restauration

La ville de Saint Sébastien sur Loire propose un service de restauration aux familles scolarisant un enfant dans les écoles publiques sébastiennes. Cette prestation de restauration proposée aux enfants et jeunes est également utilisée les mercredis et les jours de vacances scolaires. Les tarifs fixés recouvrent le coût du repas mais également l'accueil de l'enfant sur la totalité de la pause méridienne.

Depuis plusieurs années, la ville a engagé une réflexion importante et un plan d'actions pour améliorer les conditions d'accueil et de restauration des enfants. Cette ambition s'articule autour de 4 axes majeurs et s'est traduite par l'obtention successive du label Territoire bio engagé et la démarche mon Resto responsable :

- ✚ L'éducation au goût et la qualité alimentaire : produits bio, produits frais, labels qualité, animations dédiées, repas alternatifs...
- ✚ La valorisation de la production et des fournisseurs locaux : circuits courts, filières du territoire...
- ✚ La préservation de l'environnement : production écoresponsable, lutte anti-gaspillage, éco-gestes...
- ✚ La responsabilité sociale : management, politique de ressources humaines, conditions de travail, politique d'insertion...

Cette activité est facturée, et conformément aux décrets ministériels n° 2006-753 du 29 juin 2006 et n°2009-553 du 15 mai 2009, les prix ne peuvent pas être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du dit service.

La ville souhaite accueillir les enfants allergiques sans aucune discrimination. Aussi, la municipalité fournit via un protocole d'accueil individualisé qui précise les conditions d'admission au service de restauration, des plateaux repas sécurisés à chaque enfant allergique. La fourniture de ces plateaux repas n'entraîne aucun surcoût aux familles.

Comme chaque année, le conseil d'administration du CCAS délibère les aides accordées aux familles en-deçà du tarif plancher.

Tarifs de la restauration scolaire

Taux d'effort : 0,323 %	
Si QF strictement inférieur à 157	0,50 € Tarif plancher
Si QF compris entre 157 et 1 654	De 0,51 € à 5,34 €
Si QF strictement supérieur à 1 654	5,35 € Tarif plafond
Hors commune (sauf classes ULIS ou OCENS et convention de réciprocité)	5,45 €
Tarif adulte	4,50 €

Le tarif plafond sera appliqué aux familles si le repas des temps scolaires n'a pas été réservé au préalable ou si le repas réservé n'a pas été consommé, hors utilisation des jours jokers attribués et sauf maladie ou évènement exceptionnel (sur présentation d'un justificatif). En outre, après les deux premiers trimestres de l'année scolaire dévolus aux différents rappels des procédures de réservation et d'annulation, la ville se réserve la capacité d'annulation des réservations d'une famille en cas de récurrence pour des absences injustifiées et/ou pour des absences de réservations.

Je vous propose donc d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023.

Accueil périscolaire et S'Potes sur le temps scolaire

La ville de Saint Sébastien sur Loire organise pour les enfants des familles fréquentant les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune des accueils périscolaires de qualité. Ces accueils jouent un rôle primordial dans la vie quotidienne des familles compte tenu de l'organisation du temps de travail de chacun.

Les temps d'accueil dans chaque école restent identiques :

- ✚ Le matin de 7h30 à 8h45 avec une plage d'accueil gratuite entre 8h20 et 8h45
- ✚ Le midi dans les écoles maternelles une plage d'accueil gratuite entre 13h30 et 14h00
- ✚ Le mercredi midi de 11h45 à 12h30 avec une plage d'accueil gratuite entre 11h45 et 12h00
- ✚ Le soir de 16h15 à 18h30 dans les écoles maternelles une plage d'accueil gratuite entre 16h15 et 16h30
- ✚ Le soir de 16h30 à 18h30 dans les écoles élémentaires.

Pour l'accueil de loisirs dénommé le S'Potes pour les collégiens (10/14 ans), les mercredis et les jours scolaires précédant les vacances estivales, la participation financière des familles sera calculée sur la base des tarifs de l'accueil périscolaire pour offrir aux jeunes toute la souplesse d'utilisation de l'espace.

Conformément aux souhaits de la CAF et afin de répondre au plus près aux besoins des familles, les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et par plage de fréquentation à chaque ½ heure. Les enfants badgeront en entrant et en sortant de l'accueil. Toute ½ heure entamée sera due.

Tarifs des accueils périscolaires et du S'Potes sur le temps scolaire

Taux d'effort : 0,075 %	
Si QF strictement inférieur à 207	0,15 € Tarif plancher
Si QF compris entre 207 et 1 859	De 0,16 € à 1,39 €
Si QF strictement supérieur à 1 859	1,40 € Tarif plafond

Une majoration de 30 % du tarif déterminé par le taux d'effort sera appliquée aux familles ne résidant pas à Saint Sébastien sur Loire.

Un forfait retard de 5 € sera facturé aux familles ne justifiant pas de conditions exceptionnelles.

Je vous propose donc d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023.

Accueil de loisirs sans hébergement et S'Potes sur le temps des vacances scolaires

La ville de Saint Sébastien sur Loire propose aux familles sébastiennes des accueils de loisirs de qualité les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ces accueils jouent un rôle primordial dans la vie quotidienne des familles compte tenu de l'organisation du temps de travail de chacun, leur accès est réservé prioritairement aux enfants dont les familles résident à Saint Sébastien sur Loire.

La ville souhaite également accueillir les enfants en situation de handicap ou souffrant d'allergies alimentaires sans aucune discrimination. Aussi, la municipalité organise cet accueil particulier, via un protocole d'accueil individualisé, qui précise les conditions d'admission. L'accueil individualisé des enfants en situation de handicap oblige parfois au renforcement du nombre d'animateurs des ALSH. La fourniture des plateaux repas sécurisés à chaque enfant allergique n'entraîne aucun surcoût aux familles. Aucune charge supplémentaire n'est répercutée sur la tarification appliquée aux familles concernées.

Pour l'accueil de loisirs dénommé le S'Potes pour les collégiens (10/14 ans), lors des vacances scolaires, la participation financière des familles sera calculée sur la base des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement pour une demi-journée

Taux d'effort : 0,577 %	
Si QF strictement inférieur à 296	1,70 € Tarif plancher
Si QF compris entre 296 et 1 636	De 1,71 € à 9,44 €
Si QF strictement supérieur à 1 636	9,45 € Tarif plafond

Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement pour une demi-journée avec repas

(QF x 0,577 %) + tarif du repas

Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement pour une journée

(QF x 0,577 %) x 2 + tarif du repas

Veillée

Tarif d'un repas = (QF x 0,323 %)

Un forfait retard de 5 € sera facturé aux familles ne justifiant pas de conditions exceptionnelles.

Les repas consommés les mercredis et pendant les vacances scolaires par les enfants seront facturés selon les modalités de tarification en vigueur de la restauration évoquées ci-dessus.

Les familles résidant hors commune devront solliciter une demande de dérogation pour inscrire leurs enfants au sein des accueils de loisirs. Si cette dernière reçoit un avis favorable, une majoration de 30% du tarif déterminé par le taux d'effort sera appliquée.

Les prestations d'accueil de loisirs sans hébergement devront être réservées, à minima, 10 jours calendaires avant la date de présence de l'enfant. En cas d'annulation de la réservation de la part de la famille, en-deçà de ces 10 jours, sauf maladie ou évènement exceptionnel (sur présentation d'un justificatif), la participation familiale, correspondant à la totalité de la prestation réservée repas compris, sera facturée au tarif plafond. En outre, après les deux premiers trimestres de l'année scolaire dévolus aux différents rappels des procédures de réservation et d'annulation, la ville se réserve la capacité d'annulation des réservations d'une famille en cas de récidive pour des absences injustifiées et/ou pour des absences de réservations.

En ce qui concerne les enfants relevant de PAI et nécessitant un régime alimentaire particulier impliquant un plateau repas spécifique, la ville ne fournira pas de goûters et pas de pique-niques spécifiques lors des sorties extérieures. Les familles fourniront ce pique-nique et seront donc dispensées du paiement de ce repas.

Pour l'ensemble de ces prestations, restauration scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement, pour les enfants qui nous sont confiés par un institut de protection de l'enfance ou pour les enfants qui sont accueillis dans une famille d'accueil, quand la fourniture d'un quotient familial est impossible, les prestations seront facturées sur la base du tarif moyen calculé de l'année N-1.

Je vous propose donc d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023.

Mme SOURISSEAU :

« Cette faible majoration de la tarification aux taux d'effort s'inscrit dans le prolongement de notre politique sociale. L'action de notre CCAS nous permet en effet de rester attentifs aux besoins de nos concitoyens les plus fragiles sur les problématiques liées à la précarité alimentaire, à la précarité énergétique, au logement ou encore à la mobilité. Nous accompagnons notamment nos aînés dans leurs déplacements avec le transport solidaire pour favoriser le maintien à domicile, avec le portage des repas, mais aussi pour leur donner des temps de répit et de convivialité à la Halte Répit, dispositif d'ailleurs distingué récemment, vous le savez, au niveau national. Nous développons aussi les relations intergénérationnelles dans l'organisation de temps d'animation, de partage de repas au restaurant municipal et au travers de logements adaptés à la cohabitation entre les plus jeunes et les moins jeunes d'entre nous, comme c'est le cas dans le nouvel immeuble So Green, situé à l'Allée Verte et toujours animé par notre souci de justice sociale. Nous avons également décidé de la gratuité de la médiathèque et de la mise en place du dispositif le Livre Service qui permet aux Sébastienais de recevoir la visite d'un bibliothécaire pour les conseiller et leur recommander des ouvrages. Nous avons aussi décidé de ne pas augmenter la tarification de la saison culturelle que vous avez pu découvrir la semaine dernière.

Toutes ces actions marquent notre volonté de prendre en compte la situation financière de toutes et tous pour que chacune et chacun puissent bénéficier de l'ensemble des dispositifs et prestations proposés sur notre ville. Et pour toutes ces belles raisons, je voterai cette délibération. »

Mme LE MENTEC-TRICAUD :

« Je voulais tout d'abord remercier Madame SOURISSEAU et Monsieur BERTHOME qui présidaient le groupe de travail dans lequel nous avons eu des échanges très intéressants. Je voulais vous remercier pour la qualité du travail et des échanges que nous avons eus et je tenais à souligner que l'augmentation proposée va au-delà de notre souhait puisqu'elle est moins élevée que celle à laquelle nous avons abouti en groupe de travail. Je vous en remercie et je voterai cette délibération. »

M. LE MAIRE :

« J'en profite pour vous dire que j'ai étudié le dossier avec beaucoup d'attention. J'ai pris la décision d'aller plus loin que notre groupe de travail paritaire majorité/minorité, considérant que d'abord notre budget nous le permettait et que, de surcroît, il était absolument impératif que l'on marque les esprits à un moment où il est difficile de boucler les budgets de chacun et chacune. Dire aux habitants de Saint-Sébastien-sur-Loire que l'on va prendre 50 % de l'augmentation à notre charge est un signe qui me semble être positif, dans le prolongement de toutes les politiques publiques et notamment sociales, que Valérie SOURISSEAU vient de rappeler à l'instant et qui me semblent absolument essentielles et responsables.

Réfléchir, c'est bien, agir c'est mieux et agir concrètement pour le pouvoir d'achat des habitants de Saint-Sébastien-sur-Loire me semble être un impératif. Je suis donc heureux que nous puissions voter unanimement cette délibération. »

M. CAMUS :

« C'était la première fois que j'avais été associé à cette réflexion. Je remercie Madame CIGLIA et Monsieur CORMIER, ils nous ont donné beaucoup d'éléments pour travailler. Au-delà de la fixation des tarifs, ce qui est intéressant, c'est la réflexion menée autour de tout cela à savoir l'évolution, la répartition. J'ai beaucoup apprécié, à travers cette commission, le fait de pouvoir avoir une vision plus globale de la ville et de ses habitants. Nous avons eu des échanges intéressants, nous nous sommes posés de bonnes questions avec des allers et retours plutôt satisfaisant. »

M. BERTHOME :

« Je tenais aussi à remercier Mickaël CORMIER pour le travail effectué. Il est vrai que ce groupe de travail était très intéressant et il faut le maintenir.

Une précision quant au calcul fait par la restauration. Nous avons parlé lors de ce groupe de travail d'un repas le midi pour un enfant à Saint-Sébastien-sur-Loire, le prix de revient est quasiment à 11,00 €, le tarif maximum appliqué sera de 5,34 €. Avec cette nouvelle augmentation, on peut se féliciter de notre politique municipale. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/15 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MAP »

L'association « Les Amis du MAP » a pour objet la médiation des initiatives sociales et solidaires, des alternatives locales ou de l'innovation sociale. Elle édite notamment le magazine Les Autres Possibles et propose des ateliers d'éducation aux médias.

La recrudescence du sexisme (cf. dernier rapport du Haut Conseil à l'Égalité) et l'invisibilité des femmes sportives dans les médias ont incité les journalistes des Autres Possibles à créer un projet d'exposition journalistique pour mettre les sportives à l'honneur un an avant les Jeux Olympiques 2024 : « Sportives à la Une ».

Ce projet sera mené auprès de 4 publics jeunes de l'agglomération nantaise, âgés de 10 à 25 ans. Ils seront accompagnés par les journalistes des Autres Possibles au cours de 4 demi-journées dans la pratique du journalisme et du photojournalisme. Après un atelier ludique et pédagogique sur le sexisme dans la presse sportive, chaque groupe rencontrera 3 sportives. Les jeunes prépareront et réaliseront des interviews sous l'angle de la place des femmes dans le sport ainsi qu'une série de photos portraits. Les 3 photos et témoignages recueillis s'inscriront dans une exposition plus large composée de 12 photos-portraits (chacun des 4 publics réalisant 3 portraits) et de 4 panneaux de contextualisation visant à sensibiliser le grand public au sexisme dans le sport et les médias sportifs. Cette exposition est d'ores et déjà programmée à l'espace Cosmopolis du 11 septembre au 9 octobre 2023. Chaque ville partenaire du projet (Nantes et Rezé notamment) pourra disposer de l'exposition pendant un mois en 2024.

La municipalité souhaite participer au projet d'exposition « Sportives à la une » et donner l'occasion à une dizaine de jeunes du Conseil Consultatif Jeunes et/ou du S'POTES de s'y impliquer afin de poursuivre les actions de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes. Les ateliers auraient lieu du 4 au 7 juillet (sous réserve de modification en fonction des disponibilités des sportives).

Ce projet permettrait également de mettre à l'honneur des sébastiennes évoluant dans le milieu sportif.

L'animation des ateliers journalistiques pour les jeunes sébastienais·e·s, la conception et la mise à disposition de l'exposition représentent un budget de 3257,64 €.

Les crédits correspondant ont été inscrits au budget supplémentaire 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Amis du MAP », dont le projet est joint à cette délibération.
- D'engager les montants correspondant prévus au BP 2023 à hauteur de 3257,64 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/16 : RH - REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

L'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, donne la possibilité pour tout élu local de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

L'article R.1111-1 du CGCT (décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022), qui entre en vigueur le 1^{er} juin 2023, prévoit sa désignation par l'assemblée délibérante et précise ses modalités d'intervention.

Le référent déontologue peut être commun à plusieurs collectivités ou groupements de collectivités. Le Maire informe que l'association des Maires de France de la Loire-Atlantique (AMF 44) a proposé aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer à un dispositif mutualisé dont il détaille les modalités ci-après.

L'AMF 44 a constitué une liste de personnalités aptes à assurer les fonctions de référent déontologues auprès des élus, liste susceptible d'évoluer dans le temps. Les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par ces personnes, lesquelles ont été choisies par l'AMF 44 en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Les missions de référent déontologue peuvent être, selon les cas, assurées par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins 3 ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- Un collège, composé de personnes répondant aux conditions précédentes.

La délibération portant désignation du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) doit préciser la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus.

La délibération doit également préciser les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues (ou des membres du collège), ainsi que les modalités de rémunération.

L'indemnisation prend la forme de vacances dont le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80,00 € euros par dossier.

Lorsque les dossiers sont traités par la formation d'un collège, l'indemnisation prend la forme de vacations et le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :

- Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300,00 €;
- Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200,00 €.

Ces indemnités ne sont pas cumulables. A noter que les membres du collège désignés comme rapporteurs peuvent cumuler l'indemnité de 80,00 € euros par dossier et une des deux indemnités prévues de 300,00 € ou 200,00 €.

Le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Ils sont tenus au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Designier en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMF 44, annexée à la présente délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste ;
- Décider que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à la fin de la mandature actuelle ;
- Fixer les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
 - La collectivité saisit par tous moyens l'AMF 44 qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter ;
 - L'AMF 44 met en relation le référent désigné avec la collectivité ;
 - Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec 2 à 4 autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement ;
 - La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et met à disposition les moyens matériels nécessaires ;
- Décider que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus sous la forme d'avis écrits datés et signés, dans un délai maximum de 3 mois suivant la demande ;
- Décider de mettre à disposition du ou des référents déontologues les moyens matériels nécessaires et adaptés en fonction de l'affaire à traiter ;
- Fixer les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme mentionné dans l'exposé ci-dessus, à savoir et pour rappel :
 - 80,00 € par personne et par dossier ;
 - 300,00 € pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée ;
 - 200,00 € pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée) ;

- Décider que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;
- Décider que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés ;
- Dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

DCM2023/06/17 : RH - REGLEMENT DES ASTREINTES

La collectivité dispose d'un règlement des astreintes qui nécessite des compléments et une mise à jour afin notamment de disposer d'un cadre commun harmonisé et actualisé pour les services concernés.

Pour rappel, les astreintes, organisées sur une temporalité hebdomadaire au sein de la ville, couvrent toutes les semaines de l'année, weekend compris, et concernent le service des Espaces publics et le service Patrimoine Bâti pour les mises en sécurité et dépannages divers, le service Manifestations Associatives Publiques (MAP) pour les interventions en lien notamment avec les manifestations et activités associatives, et la Police Municipale pour le maintien de la tranquillité publique.

Un groupe de travail associant les responsables et des agents opérationnels de ces services avait été réuni à plusieurs reprises, ce qui avait permis aux services de faire un état des lieux des pratiques et problématiques rencontrées, puis d'envisager la réécriture du nouveau règlement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le règlement des astreintes annexé à la présente délibération

M. CAMUS :

« Je viens d'avoir dans ma boîte aux lettres et vous aussi, une interpellation des syndicats par rapport à l'évolution du COS. Je ne sais pas si c'est le moment d'en parler, mais il faudra le faire puisqu'il y a des interrogations et des inquiétudes auprès des agents. »

M. LE MAIRE :

« Merci de m'offrir cette opportunité pour remettre les choses au clair. J'ai moi aussi trouvé ce document en revenant du Conseil départemental. Je l'ai lu un peu rapidement.

Comme vous le savez, la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire a une particularité, il n'y a pas beaucoup de villes qui sont dans ce dispositif. Nous avons en interne un Comité des Œuvres Sociales chargé d'accompagner les agents, comme tout comité, que ce soit dans le public ou dans le privé, autour des loisirs, du cinéma, des voyages, tout ce qui améliore la qualité et le pouvoir d'achat des agents de notre ville. Il se trouve que lors du précédent mandat, et parce que c'est une particularité de notre ville, le COS est géré par les syndicats, les représentants syndicaux. L'un des deux syndicats avait claqué la porte parce qu'il était en total désaccord avec le second avec qui il gérait le COS. Nous avons les uns et les autres de nombreux échanges avec les agents et j'avais noté beaucoup de récriminations, de volonté de voir le dispositif évoluer. Lors de l'assemblée générale une fois par an, on notait bien que, année

après année, il y avait de moins en moins de participants, de moins en moins d'adhérents. Effectivement, je suis intervenu car il se trouve qu'au gré de cette loi sur la réforme des retraites qui va obliger chacun à travailler de plus en plus longtemps et de la crise de l'inflation pour laquelle vous l'avez noté dans la précédente délibération sur les tarifs, j'avais estimé qu'il fallait que l'on soit aussi au rendez-vous en tant qu'employeur. Il était temps désormais que les représentants du COS, les représentants syndicaux des agents de notre ville et la direction générale se mettent autour d'une table pour évaluer le dispositif, formuler des axes d'amélioration pour faire en sorte que le COS que nous finançons à 100 % réponde bien aux attentes des parties prenantes.

Vous nous rappelez souvent, Monsieur CAMUS, à quel point il est important d'interroger celles et ceux qui sont les usagers, les bénéficiaires. Je suis donc très heureux de constater que depuis que j'ai décidé qu'il fallait que l'on mène, sous l'égide de Laurent TORQUEAU, ce travail de réflexion, les responsables du COS font évoluer leur dispositif. J'ai bien fait d'intervenir puisque cela amène à des changements que l'on n'avait pas vu depuis longtemps sur l'organisation et les propositions qui sont faites aux agents, je ne sais que trop m'en féliciter. A ceci près qu'il y a un élément, mais je m'en expliquerai avec eux, qui est mensongé dans le document posé devant vous. A aucun moment vous l'avez compris, je n'ai dit que je souhaitais dissoudre le COS, c'est faux. J'ai dit que je voulais que cela soit amélioré, je voulais également que l'on puisse avoir des éléments de comparaison puisque beaucoup de nos collectivités sont adhérentes via le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, d'un dispositif départemental. Il existe aussi un dispositif national. Je voulais qu'on puisse sereinement regarder les choses sereinement.

M. CAMUS :

« Si je comprends bien, pour l'instant nous restons avec un COS local et cette évolution semble aller dans le bon sens pour vous. »

M. LE MAIRE :

« Je vais céder la parole à Laurent TORQUEAU qui suit les travaux en interne, avec les agents, les représentants syndicaux et la direction. Je réaffirme que mon souhait n'a jamais été de fermer le COS géré en interne et par les syndicats. J'ai simplement souhaité qu'il y ait des groupes de travail qui se mettent en œuvre pour évaluer le dispositif et faire en sorte qu'il s'améliore puisque j'ai estimé qu'il s'agissait d'une responsabilité d'employeur. Nous allons demander aux gens de travailler plus longtemps et de surcroît, faire face à l'inflation, avec une diminution de pouvoir d'achat. Nous travaillons pour améliorer le travail partenarial et pour améliorer la qualité de vie de nos agents. C'est un amalgame dans un tract que je ne tolère pas, j'aurai l'occasion de m'en expliquer avec la CFDT. C'est un mensonge, je n'ai jamais parlé de la fermeture du COS. Je laisse la parole à Monsieur TORQUEAU pour quelques éléments sur le travail en cours. »

M. TORQUEAU :

« Quelques éléments de calendrier ou de méthode, effectivement, nous sommes en cours de réflexion avec des comités de pilotage et les comités techniques qui associent bien entendu l'ensemble des agents pour connaître leur expression de besoins et l'offre qui conviendrait le mieux. Pour votre information un comité de pilotage aura lieu jeudi 29 juin, la décision n'est pas prise à ce stade. Nous avons confronté l'expression de besoins des agents avec l'offre du COS actuel et des offres formulées par ailleurs. C'est ce qui a été dit par Monsieur le Maire tout à l'heure. L'idée est de restituer les différents catalogues, les confronter aux besoins et une décision devrait être prise par Monsieur le Maire dans la continuité de ce comité de pilotage, donc assez rapidement. Mais à ce stade, la décision n'est pas prise. Voilà donc un jalon clé le jeudi 29 juin. »

M. CAMUS :

« Il faut peut-être faire attention lorsque vous parlez de tract mensongé qui annonce la fin du COS. Je l'ai relu, il n'y a rien dans ce sens. »

M. LE MAIRE :

« En lisant le tract très rapidement avant ce Conseil municipal, cela me permet de réaffirmer que je ne souhaite pas la fermeture du COS, je souhaite que le service rendu aux agents de la ville investi à hauteur de 300 000,00 € par notre collectivité soit à la hauteur de leurs attentes. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

DCM2023/06/18 : RH - DEBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ELUS

La formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L 2123-12 et suivants.

La délibération du 7 juillet 2020 du Conseil municipal, dans son point III – 7, indique qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et qu'un débat doit avoir lieu pour assurer une entière transparence auprès des administrés.

De plus, en son point III – 4, il est indiqué que le Conseil municipal devant fixer le budget et les orientations en matière de formation des élus, celles-ci doivent être adaptées aux fonctions exercées et aux orientations suivantes :

- Formations à la gestion des politiques locales et relatives aux compétences de la commune ;
- Formations sur le fonctionnement d'un exécutif local et les relations entre élus et fonctionnaires ;
- Formations favorisant l'efficacité et le développement personnel.

Enfin, cette même délibération encadre le budget alloué (II). Pendant la durée du mandat, les crédits pour la formation des élus locaux, sans distinction de fonction, de délégation ou de groupe politique, ont été votés selon les volumes et les modalités suivants :

- 12 000 € en 2020
- 10 000 € en 2021
- 5 000 € en 2022
- 3 000 € chaque année en 2023, 2024 et 2025.

Les crédits qui ne sont pas consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

BP 2022	REPORT DE 2021	BUDGET TOTAL 2022	REALISE 2022
5 000 €	4 627 €	9 627 €	3 605 €

Figure en annexe à la présente le tableau des formations de élus réalisées en 2022.

Considérant qu'il convient d'annexer un tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par la ville au compte administratif et d'organiser un débat annuel pour assurer une entière transparence auprès des administrés.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De donner acte de la présentation du tableau des actions de formation des élus au titre de l'année 2022, annexé à la présente
- D'annexer ce tableau au compte administratif 2022
- De donner acte de la tenue d'un débat en séance publique du Conseil municipal.

M. CAMUS :

« En lisant le document, j'ai été agréablement surpris parce que, lorsque nous avons voté les financements de formation, j'avais cru comprendre qu'une fois qu'une année de formation était close, l'année de financement était aussi close. Je m'aperçois maintenant que l'on reporte d'une année sur l'autre ce qui semble intéressant, cet argent n'est pas perdu.

Une petite remarque et je ne cible pas, il s'agit bien de frais de formation que l'on paie au centre de formation et les frais d'hébergements, de transports. »

M. TORQUEAU :

« En effet, le budget comprend l'ensemble des frais liés à la formation. »

M. CAMUS :

« Madame BONNET s'est rendue à Paris, mais il n'y pas de dépenses liées à la formation et de transports. Je ne remets pas en cause le fait que vous participiez à Ville Amies des Aînés mais il me semble étrange qu'il n'y ait pas de coûts de transports. »

« J'ai eu l'occasion de faire une formation avec des frais de transport, il n'y pas eu de mandats spéciaux, cela s'inscrivait dans ce que nous avons voté par ailleurs qui sont les sommes de déplacement et les sommes d'hébergement. »

M. LE MAIRE :

« Je suis en train de me dire qu'effectivement lorsque l'on présente les mandats spéciaux, vos demandes de formation ne sont pas incluses. Vous avez raison de m'alerter, il faudra voter des mandats spéciaux. En effet, qui dit mandats spéciaux, dit que chacun des élus se réfère à la grille votée et modifiée il y a près d'un an puisque les montants n'étaient pas bons. En effet les mandats spéciaux sont votés pour les déplacements des élus de la majorité y compris pour les élus de la majorité et minorité qui par exemple se sont déplacés à Glindé. Nous n'avons pas l'habitude de nous poser la question s'il y a formation, il peut y avoir des éléments de déplacements et d'hébergements car ces frais sont pris en compte suite au vote de la délibération générale. Mais dans un souci de clarté, il faudrait qu'il y ait une délibération avec un mandat spécial, nous y veillerons désormais. »

M. CAMUS :

« Mais le problème étant qu'il peut s'agir de mandats a posteriori. »

M. CAILLAUD :

« A partir de l'instant où annuellement nous avons un état des formations, s'il y a de la transparence et que les mandats spéciaux éclairent sur les actions de représentation, je ne sais pas s'il faut vraiment passer un mandat spécial à chaque formation puisqu'une fois par an nous avons un état des lieux. »

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du tableau et du débat relatif à la formation des élus.

DCM2023/06/19 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget principal dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont régulièrement justifiées pour l'exercice 2022,

Je vous propose de déclarer que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022, dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

- **M. LE MAIRE quitte la séance.**

DCM2023/06/20 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif 2022 de la commune se présente comme suit :

AFFECTATION DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET 2023		
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A. Résultat de l'exercice	+	3 572 442,56
B. Résultats antérieurs reportés	+	4 338 457,53
C. Résultat de clôture de fonctionnement (= A+B)	+	7 910 900,09
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		
D. Résultat de l'exercice	-	4 410 881,52
E. Résultats antérieurs reportés	+	4 029 621,90
F. Résultat de clôture d'investissement (= D+E)	-	381 259,62
G. Solde des restes à réaliser	-	3 387 878,45
H. Résultat net d'investissement (= F+G)	-	3 769 138,07
RÉSULTAT DE CLÔTURE		
I. Résultat global de clôture (= C+F)	+	7 529 640,47
J. Résultat net de clôture (y compris restes à réaliser)	+	4 141 762,02
AFFECTATION DE RÉSULTATS		
Résultat de clôture		7 910 900,09
Affectation en investissement R 1068	-	3 769 138,07
<i>Dont besoin de financement</i>	+	
<i>Dont dotation complémentaire</i>	-	
Affectation en fonctionnement R 002		4 141 762,02

L'excédent global de clôture de l'exercice 2022 est de 7 529 640,47 €.

Les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement, qui seront repris dans le budget supplémentaire de l'exercice 2023, font apparaître un solde de - 3 387 878,45 €

Le résultat net de clôture après "restes à réaliser" s'élève donc à 4 141 762,02 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2311-5, R.2311 et R.2312,

Vu le rapport de présentation synthétique du Compte Administratif annexé à la présente délibération,

Vu la liste des restes à réaliser 2022 annexée à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le Compte Administratif de la commune afférent à l'exercice 2022 et arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses	Excédent ou déficit brut	Résultat antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat net
Investissement	3 858 331,63	8 269 213,15	- 4 410 881,52	4 029 621,90	- 381 259,62	-3 387 878,45	- 3 769 138,07
Fonctionnement	36 390 020,95	32 817 578,39	3 572 442,56	4 338 457,53	7 910 900,09		7 910 900,09

- ⇒ Arrêter les résultats de clôture à – 381 259,62 € en investissement et à 7 910 900,09 € en fonctionnement
- ⇒ Affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement (7 910 900,09 €) comme suit :
 - 3 769 138,07 € au compte R1068 correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.
 - 4 141 762,02 € au compte R002 en report d'excédent à la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2022.

M. CAMUS :

« Monsieur le Maire est absent pour le compte administratif mais je pense qu'il doit être présent pour le budget supplémentaire. »

M. BOUCHER :

« Je pensais que l'année dernière nous avons procédé ainsi, je vous laisse la parole pour ce compte administratif. »

M. CAMUS :

« Merci Thomas pour la présentation. Nous avons eu le document en commission, nous avons donc pu le retravailler. Un compte administratif qui confirme, cela a été dit, le retour à la normale qui avait été déjà un peu relevé l'an dernier. Si l'on s'arrête aux résultats de la section de fonctionnement, on constate qu'ils sont sensiblement proches par rapport à 2021 où en effet les produits services ont fortement progressé. On peut voir en effet que cette hausse, par rapport à 2021, et qui retrouve un peu les niveaux voire supérieurs à 2019, traduit bien, la reprise du cours de la vie, des activités. Je pense qu'il faut que l'on insiste sur l'évolution de la population, c'est-à-dire le nombre d'habitants en augmentation, et puis des habitants qui, semble-t-il, ont des revenus des ménages plus élevés, donc qui peuvent aussi payer plus cher notamment. Je parlais tout à l'heure de la réflexion sur les tarifs scolaires, il était intéressant de voir cette progression des revenus élevés.

Dans le prolongement des années passées et en particulier de 2021, il est encore souligné la part prépondérante de l'impôt dans les recettes réelles de fonctionnement, puisque nous sommes à hauteur de 75 %. Si l'augmentation des charges est effectivement pour l'essentiel liée à des éléments exogènes, on peut peut-être s'arrêter sur la part des fluides dans les charges et se poser la question des économies d'énergie et des économies qui auraient peut-être pu être faites sur le patrimoine immobilier qui aurait pu être finalement à améliorer plutôt. Ceci faire une transition.

Quelques remarques sur la section d'investissement, comme l'an passé, même si c'est à une moindre mesure nous avons encore, et vous l'aviez dit dans la présentation en commission de ce compte administratif, les restes à réaliser restent importants. Pour les principaux investissements de 2002, il était question du Centre Technique Municipal et de l'école du Centre. Ces deux projets sont aussi une partie des restes à réaliser puisqu'ils représentent à peu près un quart. Quels sont les autres travaux en cours qui ont éventuellement pris du retard et quels sont les projets qui avaient été aussi budgétés et qui seraient reportés ou abandonnés ?

L'an passé, à la même époque, nous étions dans une période caniculaire et à l'occasion du budget supplémentaire dont on fait aujourd'hui les comptes, nous avons rappelé l'urgence de réagir et d'anticiper les dérèglements à venir. Nous avons regretté que ces préoccupations ne soient pas bien prises en compte, alors que les priorités et les projets de la collectivité auraient dû être interrogés. Nous avons notamment pointé du doigt les reports et retards pris sur les verdissements de cours d'écoles, la lenteur aussi dans la mise en place du programme d'isolation des bâtiments publics. Aussi, l'actualité récente et notamment les constats faits par les parents de l'école maternelle du Douet, viennent rappeler en effet qu'il va être temps d'accélérer pour en partie nous adapter à ces évolutions climatiques.

Enfin, dans le document, il est évoqué la poursuite d'études ou de réalisation d'équipements qui entrent dans le programme pluriannuel d'investissement. Quelles sont les études qui, dans ce programme, ont été priorisées ? Notamment puisque l'école du Douet est d'actualité après l'abandon du projet sur le site du CDEF, il avait été évoqué un projet d'un sixième groupe scolaire dans le quartier de l'Ouche Catin, en partenariat avec Vertou. Qu'en est-il de ce projet ? Est-ce le début du projet ou sommes-nous dans les études programmées ? Et puisque l'on garde maintenant l'école du Douet, quels sont les travaux prévus pour répondre aux besoins exprimés ?

Enfin, le faible endettement a de nouveau été souligné, nous sommes arrivés à 141, nous étions à 159 l'an passé et 177 en 2020. Un faible endettement qui permet un autofinancement important, mais comme je l'ai déjà dit, cela n'est pas anodin parce que cela veut dire que nous allons avoir un mode de financement qui va reposer essentiellement sur l'impôt. Il a été rappelé que le choix d'affecter les excédents de fonctionnement sur la section d'investissement sont aussi faits pour retirer les crédits d'emprunt inscrits au budget primitif. Pour compléter les besoins de financement, on s'appuie aussi sur des cessions pour une mobilisation du fonds de roulement.

Pour conclure, en 2022, nous sommes passés de 170,00 € par habitant, mais cela reste toujours en deçà de ce qui est investi dans les villes de la strate puisque j'ai trouvé des chiffres à plus de 330,00 € par habitant. Ce qui fait que nous persistons à croire que le non-recours à l'emprunt dans les périodes où il était peu cher, a sans doute été une erreur pour augmenter notre capacité d'investissement, car nous ne sommes pas suffisamment préparés et ça se voit aujourd'hui pour répondre aux urgences sociales et surtout climatiques. Les réalisations se font un peu attendre et à un moment il va falloir peut-être accélérer. Merci de votre écoute. »

M. CAILLAUD :

« Quelques éléments de commentaires dont certains vont rejoindre ce qui vient d'être dit. Nous sommes d'accord, Monsieur BOUCHER, il ne s'agit pas non plus de dire que la situation serait difficile ou notre commune irait mal, mais il y a quelques remarques à faire. Nous parlons du compte administratif 2022, je ne parle que de l'année 2022, je ne vais pas aller sur le budget supplémentaire, en effet cela est lié, mais la session demande tout d'abord d'évoquer le compte administratif.

On voit que les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté du même pourcentage, cela est notamment dû au poids de l'impôt. Alors certes, ce n'est pas une augmentation du taux, donc votée par le Conseil municipal, mais due à l'augmentation des bases donc une décision de l'Etat, mais qui a été assez forte et on le voit au fil des ans, la part de contribution du contribuable sébastienais est de plus en plus élevée. Bien sûr, cela aide pour financer le budget et les Sébastienais ont aussi contribué en finançant différentes prestations et services. Je me joins à vous pour remercier aussi le travail des fonctionnaires de la ville et des différents services.

Sur le budget d'investissement, il y a une part de reste à réaliser, on peut lire "crédits ouverts 15 M€, mandat émis 7,5 M€", nous sommes en dessous. Vous avez bien noté qu'il y a une part des choses réalisées et une bonne part de choses à réaliser, c'est donc pour cela qu'il est intéressant de voir avec l'année 2023, il reste donc une part importante de restes à réaliser globale.

Vous mettez en avant un résultat selon vous satisfaisant mais qui permet de prévoir et d'anticiper pour les prochains budgets un peu de prudence, d'incertitude, notamment entre le prévisionnel, sur la partie dite investissement et aujourd'hui. Dans le cadre du budget 2023, il faudra être attentif à la poursuite des projets d'équipement et d'investissement qui, en fait, ont été réalisés en partie sur l'année 2022. Je rejoins mon collègue sur les choix d'équipements d'investissement, j'avais alerté, il y a déjà quelques semaines ou quelques mois. Je me souviens qu'en 2020, lors de la campagne des municipales, il y a un sujet important qui revenait beaucoup des différentes listes qui se présentaient sur le besoin de revoir, de repenser le groupe scolaire du Douet. L'idée était l'époque de proposer un nouveau groupe scolaire. Vous portiez un projet estimé à 12 ou 15 M€ sur un des terrains qui appartient au Département. Depuis, beaucoup de choses se sont passées, je peux comprendre qu'il y ait eu des changements, notamment en terme de libération de foncier, pour autant, l'actualité nous l'a montré encore dernièrement, le groupe scolaire du Douet ne correspond pas aux conditions d'accueil et des équipes enseignantes et des équipes municipales (personnel de cantine et ATSEM) mais bien évidemment aussi des enfants. J'ai eu l'impression, lorsque j'ai posé la question que ce n'est plus vraiment un sujet et qu'un nouveau groupe scolaire au Douet n'était pas aussi important, urgent. Nous sommes en juin 2023 et parlons de l'exercice 2022, je pense que peu de choses ont été réalisées pour répondre à cet enjeu. J'aimerais effectivement connaître vos perspectives dans ce registre. Ce qui n'enlève rien au travail que vous avez fait dans d'autres écoles, évoqué régulièrement en Conseil municipal, mais pour le groupe scolaire du Douet, je pense qu'il va falloir agir. Ce groupe scolaire ne peut pas rester tel qu'il est. Donc réhabilitation, travaux, reconstruction ou construction d'un nouveau groupe scolaire, je pense que c'est un vrai sujet.

Pour notre part, pour le compte administratif, nous nous abstenons. Merci. »

M. GATT :

« Ce compte administratif accorde une place très importante à l'enseignement et notamment à nos écoles. Notre majorité a toujours soutenu une politique volontariste pour améliorer la scolarité de nos enfants et répondre aux besoins des familles. Nous poursuivons nos investissements dans toutes les écoles grâce à notre programme pluriannuel d'investissement. A la fin de l'été, les travaux de l'extension de l'école du Centre hors cantine seront terminés. La ville a investi 1 124 000 € en 2022 dans la rénovation des bâtiments et la création de nouvelles classes, le montant de l'opération est de 2 600 000 €.

Je profite de ce moment pour remercier les équipes dans nos écoles et périscolaires pour leur engagement au quotidien pour nos enfants. Je rebondis aussi sur une des questions qui avait été posée, notamment sur l'augmentation des fluides et un manque d'anticipation selon vous. C'est tout le contraire parce qu'il y a plusieurs éléments de réponses. Premier élément, Il s'agit de l'investissement que l'on a pu faire à travers les nouveaux bâtiments municipaux de la ville,

par exemple devant la mairie, avec l'achat des bureaux administratifs qui sont dans les normes actuelles et qui permettent d'économiser très largement au niveau des fluides, également le nouveau CTM construit aussi avec des normes environnementales très élevées qui permettent aujourd'hui d'économiser très largement au niveau des fluides, avec en plus une station photovoltaïque sur le toit. Nous sommes dans l'anticipation grâce à ces éléments.

Un autre élément de réponse, lors du lancement du schéma directeur immobilier pour étudier tous les bâtiments de la ville pour faire des économies d'énergie, ce programme a été lancé avant la guerre en Ukraine qui était le déclencheur de l'augmentation des fluides au niveau du gaz, de l'électricité. Nous avons donc anticipé sur le futur pour régler ces problématiques et économiser davantage d'énergie dans les années à venir. Il s'agit donc du travail que l'on va poursuivre grâce à ce schéma directeur. Nous avons un plan concret pour faire ces économies d'énergie et grâce au gymnase de l'Ouche Quinet qui demain va bénéficier de travaux d'amélioration énergétique pour justement aller dans cette optique de consommation moindre des fluides dans les bâtiments municipaux. »

Mme NOBILET :

« Pour commencer à vous donner quelques éléments de réponse et pour compléter ce que disait Sylvain par rapport au schéma directeur de rénovation énergétique, nous avons en effet anticipé dans la collectivité avec bien en amont de ce qui était demandé et les propositions faites actuellement vont permettre de répondre au décret "tertiaire". On peut se féliciter parce que je ne pense pas que ce soit le cas dans toutes les communes étant donné que ce décret est ambitieux en terme de rénovation énergétique. Pour compléter, en septembre et à la suite de ce schéma directeur viendra une autre étude sur les toitures de la ville qui vont permettre de limiter nos consommations, permettre de produire aussi avec nos bâtiments actuels. En parallèle, je vous rappelle que les élus de Saint-Sébastien-sur-Loire ont accepté d'accompagner un collectif d'habitants qui est en train de se constituer et qui souhaite justement promouvoir l'installation de panneaux solaires sur les toitures de la ville. La mairie accueille depuis maintenant plusieurs mois des réunions de ce collectif par ce biais, nous le soutenons et nous sommes en attente de ses propositions via le dispositif notamment ecowatt. Avec tous ces éléments, je pense que nous essayons de se donner les moyens de faire au mieux pour cette transition écologique.

Par rapport à votre question sur les cours d'écoles, vous mentionnez le retard par rapport à la végétalisation des cours d'écoles, je vous rappelle que ce retard a été dû à un turn over dans nos équipes, cela peut arriver dans une collectivité et il s'agit de métiers en tension, notamment dans les espaces verts que nous avons eu du mal à recruter. Aujourd'hui nous pouvons nous féliciter, et grâce au travail du service Ressources humaines, d'avoir maintenant les équipes presque au complet, mais qu'évidemment, ce retard n'était pas dû à un manque de volonté mais bien au respect de la charge de travail des équipes qui à l'époque n'étaient pas au complet.

J'en profite pour redire que nous faisons le travail pour rattraper ce retard puisque cette année, deux cours d'écoles, l'année prochaine, six cours d'école et l'année suivante encore deux cours d'école seront végétalisés. Je pense que Nantes ne peut pas se vanter de faire aussi bien en terme de rapidité d'exécution sur cette thématique.

Lorsque vous parlez de transition écologique, je vous rappelle que tout le travail qui est fait avec la ville apaisée est aussi pour promouvoir les modes actifs et donc finalement tout ce que nous proposons à travers ce nouveau plan de circulation et les 3,4 M€, tout ceci va permettre d'aller dans le sens de cette transition écologique. J'estime que l'on se donne les moyens, au moins financier, d'aller vers cet objectif que nous avons ensemble en commun.

Monsieur CAILLAUD, par rapport à votre remarque sur l'école du Douet, en effet, il n'a pas été fait le choix de reconstruire un nouvel établissement pour les raisons que nous avons déjà mentionnées plusieurs fois. Mais j'aimerais juste rappeler qu'une des raisons aussi pour laquelle ce choix n'a pas été fait, c'est qu'en terme de bilan carbone, reconstruire un établissement à neuf est vraiment une catastrophe écologique et qu'il est toujours préférable, peu importe la situation, de réhabiliter des bâtiments plutôt que de reconstruire à neuf. J'en profite à nouveau pour les remercier les services qui ont travaillé plutôt sur des réhabilitations et des extensions des écoles existantes, tout en veillant à ce que ce soit fait pour que les équipes éducatives puissent travailler dans les meilleures conditions. »

M. GATT :

« Pour les cessions, nous avons systématiquement cette question à ce moment du Conseil municipal sur les cessions qui sont effectuées par la ville. Je rappelle encore une fois que systématiquement, lorsque nous avons une session qui est effectuée par la ville, nous investissons cet argent pour acquérir de nouveaux bâtiments. J'ai cité tout à l'heure les locaux, administratifs devant l'Hôtel de ville, c'est aussi le cas par exemple d'une nouvelle MAM achetée en 2023, rue des Bernardières. »

M. BOUCHER :

« Je vais apporter quelques éléments, Hervé, la devise olympique est "plus vite, plus haut, plus fort". Mais depuis 2021, dans cette devise olympique, il y a un quatrième pilier que beaucoup ignore, c'est "ensemble".

Pour les restes à réaliser, je ne suis pas le chef d'entreprise pour répondre aux appels d'offres. Il y a des contraintes administratives à respecter et il faut gérer la capacité des entreprises pour débiter les chantiers avec un travail de commande, de collaboration avec les associations. Par exemple pour le centre équestre, nous avons présenté le premier scénario avec ensuite des modifications, ce qui décale les travaux de l'année 2022, à 2023 car parfois les échanges avec les associations retardent le timing. Nous ne sommes pas toujours responsables du retard et si nous le pouvions nous ferions avancer les choses rapidement. Maintenant, comme l'ont cité Sylvain et Camille, nous anticipons depuis des années sur certains points. Pour le CTM, l'étude a été réalisée sur la transition énergétique, le schéma directeur immobilier énergétique a été mis en place avant le COVID. Tout ne va jamais assez vite mais nous devons suivre le rythme. Il faut aussi prendre en compte la capacité financière car si vous avez 90, 100 ou 120 M€ à investir sur 10 ans, nous devons étaler les projets, il faut prioriser. Même si parfois nous ne sommes pas d'accord sur les mêmes priorités en terme d'infrastructure, en tant qu'équipe majoritaire, nous assumons nos choix et nos priorités. Certains projets sont reportés mais rien est annulé, je reviendrai tout à l'heure sur le projet de l'école du Douet.

Pour la préoccupation autour de l'environnement, je ne vais pas revenir sur l'intervention de Camille puisqu'il n'y a rien à ajouter à ces explications. Nous sommes obligés d'attendre pour détruire ou réhabiliter pour reconstruire, nous n'avons pas le choix. On ne peut pas vendre un foncier, il faut être astucieux et faire des cessions pour pouvoir financer d'autres infrastructures, des investissements. Nous investissons depuis des années sans spécialement de cession, ce qui montre que nous sommes capables de protéger nos quelques réserves foncières pour ne pas faire n'importe quoi. Je rappelle que la forêt urbaine est une réserve foncière qui sera préservée dans 15 ou 20 ans.

Pour le faible endettement, je veux bien emprunter mais il faut des projets directs, nous avons des projets que l'on peut autofinancer, il faut avoir la capacité à faire suivre les services et les différentes entreprises. Nous avons investi 15 M€, si nous empruntons il faut utiliser cet argent, sinon le Trésorier peut faire une remarque si les 15 M€ empruntés et non utilisés depuis 2 ans. La PPI est importante avec différents projets dans les années à venir, nous allons devoir emprunter pour financer nos différents projets (gymnase des Savarières, écoles). Pour l'école

du Douet, Laurent BERTHOME et Monsieur le Maire auront à cœur de réévoquer cet aspect, vous savez que nous avons une part du foncier du CDEF qui a redemandé l'utilisation d'une partie du foncier pendant le projet de l'école. Camille a évoqué le bilan carbone, il est mieux de reconstruire une école qui n'était plus autour de douze 12 voire 13 M€ mais plutôt 20 M€. Tous ces éléments nous ont amenés à nous réinterroger sur ce 6^{ème} groupe scolaire. Nous avons décidé et commencé avec l'école du Centre, nous allons poursuivre cela avec les autres écoles, réaliser des agrandissements dans chaque école, et d'ici 4 à 5 ans, nous aurons construit l'équivalent d'une école sur la ville mais répartie sur les différents groupes scolaires à savoir 9 classes de maternelle et 12 classes d'élémentaire. En parallèle, n'oublions pas le fait de pouvoir réserver un foncier demain à destination d'une future école pour les élus présents dans 10, 15, 20 ans et qui auront le besoin peut être de construire un 6^{ème} groupe scolaire en fonction de l'évolution de la population. Pour répondre à la temporalité, j'ai envie de dire à moyen terme, nous avons opté sur cette restructuration des écoles en agrandissant.

Pour l'école du Douet, il y a deux problématiques annoncées dernièrement par rapport à la chaleur dans les classes et les effectifs trop importants. Nous ne décidons pas des effectifs c'est l'Education Nationale pour cet aspect, c'est-à-dire qu'au-delà de 30 enfants, l'Education Nationale prend les décisions. Par rapport à la chaleur, de manière pragmatique, à court terme, il faut trouver des solutions. En effet, j'entends que des classes soient chaudes pour des enfants de maternelle. Il a été installé des barnums dans les cours pour permettre des espaces d'ombre aux enfants, des films de protection solaire anti UV seront posés pendant l'été ainsi que des voiles d'ombrage. Ensuite, les services Techniques, suite aux différents appels d'offres, procéderont à la pose de volets électriques. Voilà comment répondre directement à un problème à court terme et puis il y a le long terme sur la restructuration de l'école. Les services étudient les possibilités, à terme, d'évolution de cette école. Je rappelle que par le passé il y a avait 6 classes avec une mutualisation des services du périscolaire, de la BCD, de la salle de repos, peut-être avec un jeu de chaises musicales mais cela fonctionnait à la demande des parents d'élèves et instituteurs. C'est pourquoi le passage à 5 classes a permis plus de possibilités et d'espaces. Nous souhaitons trouver des solutions pour toutes les écoles. Pour l'école du Douet, par rapport à sa configuration, les solutions ne sont pas simples et pour permettre à tous les enfants Sébastienais de bénéficier d'écoles dans les meilleures conditions, nous sommes à l'étude depuis de nombreux mois pour trouver des solutions pour l'évolution de cette école. »

M. BERTHOME :

« L'école du Douet était sous les feux de l'actualité la semaine dernière, mais il fait chaud dans toutes nos écoles, Ce n'est de la faute de personne si en plein mois de mai on a des températures du mois d'août, je le conçois. Certains moyens sont mis en place pour cette école. Depuis février, un groupe de travail constitué de moi-même en tant qu'élu, ma collègue Marie-Odile CHEVALLIER, les enseignants, les ATSEM, les parents d'élèves ont été concertés. Il y a eu deux réunions qui ont eu lieu, la troisième est programmée début juillet. Nous réfléchissons à la réorganisation de cette école, agrandissement d'une classe à l'étage, plus de sanitaires.

Comme l'as dit Thomas, nous avons lancé une PPI voile d'ombrage, la première sera installée dans les prochains jours pour l'école de la Profondine et ensuite l'école du Douet. L'ensemble des écoles va pouvoir être équipé ainsi de petits coins d'ombrage en attendant la végétalisation. Je conviens que les arbres qui vont être plantés, ne feront pas d'ombre dès demain. La végétalisation au groupe scolaire du Douet débutera à l'automne. Nous souhaiterions que tout ceci aille plus vite MAIS malheureusement cela est parfois difficile »

M. BOUCHER :

« Des ventilateurs et brumisateurs ont aussi été installés.

Je vous demande d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022. Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, en l'absence de M. LE MAIRE, a voté à la majorité absolue, 27 voix pour et 7 abstentions (M. GUILLET, M. CAMUS, Mme DUGAST par procuration, M. COSTENOBLE Mme LE MENTEC TRICAUD, M. CAILLAUD, M. KEUNEBROEK) la délibération présentée ci-dessus.

M. LE MAIRE reprend place.

DCM2023/06/21 : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Le budget supplémentaire 2023 retrace les opérations suivantes :

- ⇒ Inscription des restes à réaliser d'investissement 2022 :
997 041,46 € en recettes et 4 384 919,91 € en dépenses
- ⇒ Couverture du besoin de financement en investissement (déficit) à l'article 1068 pour 3 769 138,07 €
- ⇒ Affectation du résultat de fonctionnement 2022 (7 910 900,09 €) :
 - 3 769 138,07 € en R1068 (recettes d'investissement)
 - 4 141 762,02 € en R002 (excédent de fonctionnement reporté)

1/ Section de fonctionnement :

Les ajustements ont porté sur un montant total de + 4 995 651,02 €.

- En Recettes :
 - ⇒ Augmentation des produits attendus des contributions directes (estimés à + 509 736 €) du fait de la revalorisation forfaitaire des bases de 7,1 % en 2023
 - ⇒ Augmentation des dotations et participations liée au fonds de concours piscine de Nantes Métropole pour l'apprentissage de la natation (200 475 €), à la notification de la dotation forfaitaire (+ 51 346 €), de la dotation nationale de péréquation (+ 770 €)
 - ⇒ Révision de l'attribution de compensation (+ 45 837 €)
 - ⇒ Recette pour la Station Nuage (38 750 €)
- En Dépenses :
 - ⇒ Ajustement en hausse des crédits en dépenses de fonctionnement des services liés notamment aux postes achats de denrées pour la restauration scolaire (+ 53 000 €), travaux d'entretien (+ 75 200 €), sécurité informatique (49 300 €) ...
 - ⇒ Evolution sur les charges de personnel (+ 35 000 €) en raison d'obligations réglementaires portant sur l'évolution de la rémunération du SMIC et la revalorisation de certains agents de catégorie C
 - ⇒ Contribution au SIVU piscine pour la prise en charge de l'annuité de la dette : 130 800 €
 - ⇒ Inscription budgétaire en dépenses imprévues : 1 830 532,02 €
 - ⇒ Virement supplémentaire de + 2 469 743,65 € vers la section d'investissement.

2/ Section d'investissement :

- En Recettes :
 - ⇒ Virement de la section de fonctionnement de 2 469 743,65 €
 - ⇒ Ajustement des besoins d'emprunt pour – 2 100 000 €
 - ⇒ Inscription de l'excédent de fonctionnement capitalisé : 3 769 138,07 €
 - ⇒ Ajustement du FCTVA : 10 065 €
 - ⇒ Ajustement des dotations aux amortissements : + 44 191,35 €

- En Dépenses :
 - ⇒ Ajustement à la baisse de crédits de frais d'études (- 275 000 €) pour des opérations décalées (stade Gripôts – 60 000 €), des changements d'imputation (extension gymnase Ouche Quinet), des réductions d'enveloppe (travaux ADAP – 125 000 €)

 - ⇒ Inscription de crédits supplémentaires en immobilisations corporelles pour 500 000 € finance principalement un ajustement sur le terrain de foot synthétique des Gripôts pour 261 000 €, des aménagements pour So green (61 000 €), un nouveau lave-vaisselle à la restauration du Douet (52 000 €), l'achat de mobilier en prévision d'ouvertures de classes (21 000 €), l'achat d'un ring de boxe (17 000 €), des transferts de crédits entre chapitres pour le CTM (58 000 €).

 - ⇒ Ajustement à la baisse de crédits en immobilisations en cours (- 301 000 €) avec notamment la rénovation du terrain synthétique existant décalée (-188 000 €)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ⇒ Adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2023 tel qu'il est présenté ci-dessus et détaillé dans le document budgétaire transmis

M. JEAN :

« Ce budget supplémentaire 2023 ambitieux est tourné vers le sport et le soutien aux associations. Nous continuons à investir massivement dans le renouvellement des équipements sportifs pour le foot, comme l'a rappelé Thomas, la construction de terrain synthétique avec un montant supplémentaire de 261 000 €, cet équipement permettra un meilleur entretien et un jeu par tous les temps. L'achat d'un ring de boxe de 17 000 € pour le ROSS afin de leur permettre une pratique sportive de haut niveau et de la mise en conformité du bâtiment du club de rugby au stade René Massé pour un montant de 10 000 €. Les associations sont accompagnées techniquement et financièrement par les services de la ville au quotidien par les Sébastienais. Je salue ce dynamisme qui a été plusieurs fois récompensé du titre de Ville la plus sportive des Pays de Loire. Je tiens également à remercier tous les bénévoles qui s'investissent pour faire vivre ce milieu sportif. Vendredi dernier, le COJO a annoncé le parcours de la Flamme Olympique pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, je suis très fier que notre commune accueille la Flamme le mercredi 5 juin 2024. Ce bel événement sportif sera l'occasion de se rassembler autour des valeurs du sport et de mettre à l'honneur les 41 associations sportives locales. Je voterai donc ce budget supplémentaire en 2023.

Par contre, si vous voulez me laisser la parole, Monsieur le Maire, encore un peu, je voudrais revenir justement sur le passage de la Flamme Olympique sur le département, comme nous l'avons évoqué en début de ce Conseil municipal. Ce midi avait lieu à Vertou la conférence de presse en présence des maires des communes concernées, pour moi, depuis l'annonce du passage de la Flamme à Saint-Sébastien-sur-Loire, je n'ai pas entendu une personne habitant la commune être contre et aucune personne me dire que c'était trop cher, et pourtant, je suis souvent sur le terrain.

Chers collègues de la minorité, quelle aurait été votre position si le Département avait accepté, comme beaucoup d'autres, le passage de la Flamme ? Vous auriez été comme tout le monde, à l'unisson en applaudissant des deux mains. Nous n'aurions pas entendu Monsieur KEUNEBROEK, Monsieur CAMUS ou Monsieur GUILLET nous parler de malbouffe ou de Coca-Cola qui sponsorise l'évènement. J'ai parfois du mal à vous suivre dans vos prises de décisions. J'en veux pour preuve un exemple votre vote contre, Monsieur CAMUS et vos collègues sur la mise en place d'un terrain synthétique au niveau du bassin d'orage. Je ne comprends plus, lorsque l'on sait avec le réchauffement climatique qu'avec votre député et collègue Julie LAERNOES, vous serez les premiers à nous dire de ne plus arroser les pelouses, le golf, le football et autres. Monsieur CAMUS, j'ai une question, que faire ? Je vous donne le portable du président du football, Laurent BLOINEAU, pour lui expliquer que ses 900 enfants du club qui ne pourront plus pratiquer leur sport favori. J'ai une sensibilité de gauche, mais pas votre gauche à vous. Merci Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE :

« Cela mérite de mettre les choses au clair, je corroborerai juste cet élément Patrice. Tu étais avec moi l'autre jour, lorsqu'à l'Escall, la Cambronnaise qui s'apprête ce week-end à mettre en place sa formidable compétition nationale de gymnastique, avait réuni les 400 bénévoles, 400 habitants, notamment de la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire, pour organiser cette compétition. Lorsque j'ai annoncé que l'on avait la Flamme Olympique, on a eu une salve d'applaudissements. Je suis content, comme Patrice, parce qu'en fait nous recherchions le caractère populaire, le fait d'offrir du rêve pour une manifestation qui ne repassera pas avant 100 ans. Surtout, et cela a été rappelé ce matin aussi en conférence de presse, lorsque l'on regarde la carte pour les compétitions de façon essentielle, tout va se passer à Paris ou à Marseille.

Si l'on veut partager cet esprit, pour célébrer la manifestation qui réunit le plus de monde à l'unisson, ce sont bel et bien les Jeux Olympiques. Quand Monsieur ESTANGUET a pris la parole à Paris, à la Sorbonne, il a dit qu'il y avait un truc magique avec ces Jeux Olympiques, en l'espace de 10 secondes tous les quatre ans, la terre s'arrête de tourner, tout le monde a les yeux rivés sur la finale du 100 mètres. Je suis heureux, qu'à Saint-Sébastien-sur-Loire nous soyons capable d'offrir cette part de rêve olympique plus de dix secondes.

Pour la question de Coca-Cola je le redis, nous n'avons pas les mêmes éléments de considération quand il s'agit d'une compétition que nous soutenons aussi avec cet investissement important de 7 000 € pour l'accueil de la Coupe du monde de rugby et par ailleurs sponsorisé par une célèbre marque de bière, visiblement, cela ne pose pas de question de malbouffe ou de qualité de vie par rapport au sport. Il faut parfois un peu de cohérence parce que, à force d'utiliser des dogmes, on passe à côté de l'essentiel. »

M. GUILLET :

« Entre l'organisation de ce que vous allez faire pour la Coupe du monde de rugby et le passage de la Flamme, je vous invite au jeu des sept différences, c'est-à-dire que ce n'est pas du tout la même chose, pour le rugby les enfants vont jouer, s'initier auprès d'animations. Vous faites un village avec des artisans, producteurs locaux pour favoriser le circuit court. Le poids des sponsors entre la coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques n'est pas le même. La firme Coca-Cola a eu la force de s'imposer des Jeux Olympiques qui s'organisent

dans la ville où est située son siège social. Il y a une clarté et une transparence sur l'argent qui va être utilisé par le comité local de rugby sur la subvention attribuée., ce n'est pas le cas pour les Jeux Olympiques. Nous ne sommes pas dogmatiques, mais il y a un certain nombre de choses, de principes, des grands ou des petits qui font que nous ne sommes dans le même cas de figure. »

M. LE MAIRE

« Pour autant que vous le vouliez ou pas, nous sommes exactement dans le même cas de figure, sur le stade René Massé il y aura autour de l'animation du rugby des sponsors qui seront là, dont une grande marque mondialement connue et qui produit de la bière. J'ai entendu les éléments que vous avez portés lors de notre dernier Conseil municipal et je les ai entendus en qualité de médecin aussi et de spécialistes de la question. Je vous ai même fait, une proposition immédiate parce qu'en réalité vous me parlez de village où les gens vont pratiquer du sport, mais est-ce que vous savez ce qui va se passer autour de cette Flamme Olympique et quelle est l'ambition que nous portons au niveau de la ville autour de l'animation sur ce même parking René Massé ? Vous n'en savez rien. Vous restez sur des éléments de supposition et c'est simplement parce qu'il s'agit d'une marque américaine rouge qui promeut et vend des boissons gazeuses. La réalité étant que je ne vois pas de différence avec la bière et pour autant, cela ne vous a pas posé les mêmes problématiques. Je crois malheureusement que les sept différences, elles n'y sont pas, il y a au contraire beaucoup de similitudes. Si vous aviez lu correctement la convention que vous m'avez autorisée à signer, vous verriez que les choses sont extrêmement claires et qu'il n'y a pas le moindre doute et la moindre problématique. Vous avez évoqué tout à l'heure les perquisitions au niveau du COJO, mais Il n'y a pas un des dirigeants de la Coupe du monde de rugby qui a été sanctionné ? Par contre, vous n'en parlez pas. Vous n'avez pas fait d'amalgame non plus, vous avez voté à l'unisson les 7 000 € de la subvention pour organiser cette manifestation à Saint-Sébastien-sur-Loire, c'est ce que j'appelle du dogme. »

Mme LE MENTEC-TRICAUD :

« Sur l'histoire de la Flamme Olympique, ce n'est pas parce que nous avons voté contre ce passage de la Flamme Olympique à Saint-Sébastien-sur-Loire que nous sommes contre les Jeux Olympiques. Il ne faut pas faire un amalgame non plus comme vous le faites actuellement. Vous nous dites que toutes les personnes à qui vous parlez à Saint-Sébastien-sur-Loire sont pour le passage de la Flamme Olympique. On ne vit pas tout à fait dans le même monde, parce que moi, ceux qui sont autour de moi sont plutôt contre. »

M. JEAN :

« Je ne vous vois pas beaucoup sur le terrain. »

Mme LE MENTEC-TRICAUD :

« Nous ne sommes peut-être pas sur les mêmes terrains mais j'y suis. »

M. LE MAIRE :

« Il est certain que Patrice peut attester avec une banque d'images dans son téléphone, de sa présence dans toutes les manifestations sportives de la ville. Effectivement, je ne sais pas qui vous interrogez et qui sont dans votre proximité, lorsque Patrice me dit qu'il n'a que des remontées positives, j'ai plutôt tendance à penser que sa vision des choses est bonne. »

M. JEAN :

« Lors de l'assemblée générale du handball avec le départ de Denis HOOVER, les personnes ont applaudi. Avec mes collègues élus aux sports, nous sommes très régulièrement présents à toutes les manifestations associatives de Saint-Sébastien-sur-Loire, Madame LE MENTEC-TRICAUD, il n'y a pas de souci, je vais venir avec vous pour rencontrer les gens qui sont contre cette Flamme. »

M. LE MAIRE :

« Nous avons bien compris que nous étions irréconciliables sur la question de la Flamme, elle a été votée, elle passera à Saint-Sébastien-sur-Loire. Vous le verrez, il y aura plein d'animations, puisque je m'y suis engagé. Monsieur GUILLET viendra par curiosité, il sera évidemment, comme chacun d'entre vous, le bienvenu. Nous serons attentifs aux questions que vous avez posées et qui sont fondamentales de l'équilibre entre le bien manger et la capacité à faire du sport. Vous verrez qu'ils seront des dizaines de milliers de personnes ce jour-là, tous les débats quelque peu animés que nous avons seront vite gommés et effacés parce que je ne doute pas un seul instant que vous serez toutes et tous présents au moment du départ et ou de l'arrivée de cette Flamme. »

Mme CIGLIA :

« Dans le cadre de la présentation du budget supplémentaire, je souhaite intervenir sur le domaine de la petite enfance qui est une compétence du département. Je vous rappelle que sur le site de la résidence So Green, près de l'école de la Profondine où la ville a fait l'acquisition du rez-de-chaussée de ce bâtiment de 700 m² qui vont regrouper les multi-accueil du Douet et de la Profondine et au budget figure une ligne de 61 000 € pour terminer les aménagements intérieurs pour optimiser cet aménagement et l'achat du mobilier qui sera nécessaire au fonctionnement de ces deux structures dont on augmente au passage la capacité d'accueil de 20 %. Dans le même domaine, pour offrir des solutions de garde plus larges et variées aux familles de Saint-Sébastien-sur-Loire, l'acquisition d'une deuxième MAM, rue des Bernardières. Je crois que l'on ne peut que se féliciter collectivement pour toutes les familles qui ont des enfants en bas âge sur notre commune. Nous faisons notre maximum dans ce domaine qu'il faut valoriser. »

M. CAMUS :

« Je ne veux pas être très long et je vais encore fâcher mon ami Patrice parce qu'en effet, il y a des dossiers sur lesquels je souhaite intervenir. Je constate tout de même que l'absence de caméra fait que ce Conseil municipal a une drôle d'ambiance. Nous avons déjà formulé des remarques lors du budget principal, dans la continuité du compte administratif, je vais continuer sur le lien avec l'endettement. Vous nous dites qu'emprunter n'est pas nécessaire mais je pense rebondir sur l'intervention de Monsieur BERTHOME qui disait "ce n'est pas de notre faute s'il fait chaud ou pas", cela me rappelle un Président de la République qui dit que personne ne pouvait prévoir une crise d'une telle ampleur. Voilà maintenant des années que ces crises d'une telle ampleur sont prévues et sont prévisibles, nous n'aurions pas pu investir beaucoup plutôt sur les éléments que nous avons soulignés précédemment, notamment le fait d'avoir refusé pendant des années de recourir à l'emprunt, au moment où il n'était pas cher et nous l'avons déjà dit plusieurs fois. Il s'agit sans doute d'une erreur, vous allez en plus faire appel au fonds de roulement, peut-être à la période où c'est le plus mauvais moment, puisque les fonds de roulement représentent de l'argent qui naturellement n'est pas placé. Dans une période de forte inflation, cet argent va être déprécié, c'est ennuyeux pour le budget.

Pour les investissements, je pense que certains pourraient être faits ou accélérés ou faire d'autres choix. En effet, Patrice, nous avons voté contre un terrain synthétique parce qu'un terrain synthétique, n'absorbe pas de la même façon le CO₂ qu'un terrain naturel, c'est une première chose. Deuxièmement, je pense que le président du football, lorsqu'il va être obligé de clore tous ses matchs ou ses stages à partir du mois de mai jusqu'au mois de septembre, il sera impossible d'aller faire du sport à l'extérieur car vous avez vu que le ministre de la transition écologique nous prépare à une vie à plus de 4 degrés et des températures à 50 degrés. Que fait-on dehors à ce moment là ? Ce sont ces adaptations qui me semblent importantes. Personnellement et avec notre groupe, je pense que nous n'aurions pas investi autant d'argent dans un stade comme celui des Gripôts et que cet argent aurait pu être reversé sur les cours scolaires. Dans la PPI, il était prévu 500 000 € pour la rénovation par an. Peut-être que cette PPI aurait pu être augmentée pour la rénovation énergétique.

Comme l'a dit Thomas, nous aurions fait des choix ou nous ferions des choix si l'on était à votre place, nous n'avons pas les mêmes projets politiques. Nous n'avons pas voté le budget principal, dans la continuité, le budget supplémentaire ne faisant pas de grande rectification, nous continuerons à voter contre. »

M. JEAN :

« Je suis entièrement d'accord avec toi, mais j'ai aussi lu sur les réseaux qu'il faisait trop chaud à l'Escall parce qu'il n'y a pas de climatisation. Mais si nous ne pouvons pas faire de sport ni dehors, ni à l'intérieur, cela va être compliqué. »

M. CAMUS :

« Je suis un peu d'accord avec toi, ce qui fait monter chez certains et peut-être chez moi une certaine anxiété pour demain. »

M. LE MAIRE :

« Quelques éléments de précisions. Tout d'abord, il y a un élément extrêmement important qu'il faut bien regarder, il s'agit de la question des charges à caractère général puisque finalement ce sont les dépenses courantes d'une collectivité. Sur le compte administratif que vous venez d'adopter, nous étions à 5 921 000 €, nous sommes à 6 291 000 € projetés avec le budget supplémentaire. Pour moi, il s'agit de la traduction d'une bonne gestion des finances publiques parce que cela veut dire que malgré l'augmentation des fluides, malgré l'inflation et l'augmentation de tout ce que nous souhaitons acheter, nos services sont particulièrement opérants pour trouver des solutions et faire en sorte que la variation ne soit pas aussi importante qu'elle peut être dans d'autres collectivités. C'est aussi peut-être parce que nous avons fait des bons choix auparavant. Nous avons notamment pu amortir la question et l'augmentation des fluides parce que nous avons fait des choix, notamment sur les bâtiments publics, qui aujourd'hui nous permettent de trouver des éléments de bon équilibre. Demain, malgré tous ces investissements, nous aurons peut-être une note à étaler de 120 M€ pour remettre à jour les autres équipements dans le cadre du schéma que nous sommes en train de faire sur l'ensemble des bâtiments. Heureusement, nous n'avons pas fait d'emprunt parce que si nous avons la même préoccupation, Monsieur CAMUS, celle d'accompagner la transition écologique, encore faut-il que nous EN ayons les moyens. Si aujourd'hui nous étions surendettés, nous n'aurions plus la capacité de nous projeter pour les générations à venir, nous aurions plus d'argent, aujourd'hui, on a un double avantage. Le premier étant que nous avons des réserves, donc nous pouvons faire face à nos dépenses courantes et on peut continuer à investir puisque je vous rappelle que du BP au BS, nous sommes encore sur des évolutions plus exponentielles en terme d'investissement, ce qui veut dire que la ville continue à investir pour le bien des habitants et surtout nous ne sommes pas en panne pour voir demain et plus loin. Il faut que vous ayez à l'esprit qu'aujourd'hui il y a des villes qui ne peuvent plus investir sur des éléments essentiels. Sept communes regroupées sur la métropole n'arrivent pas à financer une piscine. Il faut faire appel au soldat RYAN c'est-à-dire à la Métropole, sinon il n'y a pas de piscine, il n'y a pas d'enseignement pour les enfants car ils n'ont pas l'argent. Nous avons cette chance d'avoir des réserves, d'avoir fait des investissements intéressants puisque à chaque fois que nous avons cédé un foncier, nous avons réinvesti ce qui veut dire que nous avons valorisé.

Un vieux gymnase qui tombait en ruine en face de l'hôtel de ville s'est transformé en deux rez-de-chaussée d'immeubles, de bâtiments administratifs qui vivaient jusqu'à présent dans une vieille maison pour le service social et dans des baraquements qui vont bientôt disparaître, qui avaient été installés par des précédentes majorités et qui, au moment du vote, avaient expliqué que ce n'était que temporaire mais entre 1985 et aujourd'hui, il ne s'était rien passé et vous avez, comme moi, en tête la qualité énergétique des bâtiments qu'on s'appête à détruire. C'est une bonne chose, nous avons préservé l'avenir des générations des Sébastienais La problématique de la gestion d'un budget n'est pas simplement de prendre une décision à un instant, c'est que nous avons la responsabilité de préparer demain. Si vous vider les caisses

et qu'en plus vous empruntez, que se passera-t-il pour les élus qui vont venir après vous ? Il n'y aura aucune marge de manœuvre. Même s'ils se regroupent avec six autres communes, ils seront incapables de faire le moindre investissement parce qu'ils n'auront plus l'argent. La Métropole ne pourra pas toujours soutenir pour sauver des projets municipaux fondamentaux. Monsieur CAMUS, je maintiens qu'évidemment, il est mieux d'être sur cette logique raisonnable et raisonnée, qui donne des marges de manœuvre plutôt que d'avoir creusé un trou dans lequel aujourd'hui on serait bien en peine face aux quelques 120 M€ qu'il faudrait investir d'ici 2032 pour remettre à niveau tous nos bâtiments. Je pense qu'effectivement cela a du sens. Lorsque vous avez un compte de fonctionnement équilibré, que de surcroît vous avez des services municipaux qui ne cessent de progresser tout en maîtrisant vos charges et que vous êtes capable d'investir plus que jamais pour le bien des habitants, sans creuser ni générer de dettes supplémentaires, en effet cela a du sens.

Ensuite pour les investissements à accélérer, j'entends, hormis peut-être le stade, qu'il puisse y avoir des éléments de différence, mais dans ce cas nous serions friands de savoir sur quel élément vous auriez plus investi que d'autres. Aujourd'hui, les investissements sont plus équilibrés, ils concernent à la fois les écoles, les équipements sportifs, les équipements municipaux, les éléments associatifs. Je vous rappelle que nous allons investir 2,5 M€ pour le CSC de l'Allée Verte. Aujourd'hui, il n'y a pas un champ qui ne soit pas source d'attention de la part de la collectivité et avec des niveaux d'investissement qui n'ont jamais été aussi élevés. Alors nos recettes se paupérisent parce qu'en 2014, un Président de la République a décidé de baisser les dotations de l'Etat, c'est une réalité que vous avez soutenue, mais dont aujourd'hui, nous en voyons les répercussions. Le président actuel, en supprimant la capacité de lever de l'impôt puisque nous n'avons plus la taxe d'habitation comme levier, ne permet plus de faire comme autrefois de façon raisonnable et raisonnée, ce qui aurait permis aux sept communes d'investir 10 M€ pour une piscine.

Je pense que ce BS a du sens, il est dans la conformité de ce pourquoi nous portons des politiques publiques prioritaires. Evidemment, j'aurais attendu, espéré peut-être, que vous auriez pu le voté à l'unanimité, mais vraisemblablement ce ne sera pas le cas. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à la majorité absolue, 28 voix pour, 4 contre (M. GUILLET, M. CAMUS, Mme DUGAST par procuration, M. KEUNEBROEK) et 3 abstentions (M. COSTENOBLE, Mme LE MENTEC TRICAUD, M. CAILLAUD), le budget supplémentaire 2023 présenté.

DCM2023/06/22 : PRESENTATION DU RAPPORT DES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS

L'article L 243-9 du Code des Juridictions Financières dispose : "dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes".

Considérant que le rapport d'observations définitives a été présenté à notre Conseil lors de sa séance du 26 juin 2022, et pour respecter les délais légaux indiqués ci-dessus, notre Assemblée est appelée à examiner le rapport joint à cette délibération et à prendre acte que ce document a bien été présenté au Conseil municipal lors de cette présente séance.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. LE MAIRE :

« Je vous rappelle que nous avons fait l'objet de 4 recommandations et de 29 remarques. Pour mémoire et pour que les débats soient clairs, les 4 recommandations sont des éléments impératifs. Il appartient donc à la collectivité de répondre et de faire en sorte de rentrer dans les clous des recommandations qui sont formulées par la CRC.

Concernant les remarques, elles sont simplement j'allais dire d'usage et la collectivité a la liberté d'y répondre ou de ne pas y répondre. Evidemment, dans le degré d'exigence qui est le nôtre, j'ai souhaité que, à la fois nous puissions répondre aux 4 recommandations mais également à l'ensemble des remarques, considérant que nous avons cette responsabilité à la fois de transparence et de légitimité de bonne gestion de notre collectivité. Je vous propose donc de passer peut-être assez rapidement, vous avez vu le courrier que j'ai adressé à la CRC en réponse et qui retrace toutes les actions qui ont été entreprises peut-être pour faire un focus un peu plus particulier sur les recommandations.

Nous avons une première recommandation qui nous rappelait notre obligation de respecter les délais réglementaires de mandatement, c'est-à-dire de paiement des factures. La loi nous impose de le faire sous un délai de 30 jours et il est vrai que, au gré du contrôle, il est apparu que nous avons des délais supérieurs aux 30 jours. Il y a des éléments de contexte dans la crise sanitaire qui ont incontestablement généré des retards et nous avons aussi une autre difficulté : la fonction publique territoriale a parfois des difficultés à recruter des agents. Il y a quelques métiers qui sont en tension, dont notamment celui des métiers comptables donc au gré d'un service qui a malheureusement connu des départs, cela a forcément engendré quelques éléments de retard. Ceci étant, nous avons décidé de prendre le dossier à bras le corps avec la direction générale. Il a été donc mené un travail d'analyse pour revoir l'ensemble des process qui n'étaient pas nécessairement très optimum, surtout dans un service particulièrement consommateur, qui est celui de la restauration, où nous recevons beaucoup de factures puisque nous commandons beaucoup de denrées et celui des services Techniques pour la réalisation de nos investissements. Plusieurs freins ont été identifiés, ce qui a permis d'engager des actions d'amélioration nécessaires au traitement et nous permet aujourd'hui de présenter un bilan qui nous rapproche très largement des 30 jours et qui à terme, doit nous remettre dans les clous. Je pense notamment, en septembre 2024, lorsque la cuisine centrale, communes de Vertou, les Sorinières et Saint-Sébastien-sur-Loire sera créée et parce qu'elle prendra en charge l'ensemble des mandatements et des factures, permettra effectivement la mise à niveau. C'est pour cela que j'ai considéré que nous avons entrepris les actions nécessaires pour rectifier le tir.

Concernant la deuxième recommandation qui était de mettre en place un paiement en ligne, force est de constater que nous avons suivi cette recommandation, un outil qui s'appelle PayFIP a été acheté et est opérationnel depuis janvier 2023, nous avons donc respecté les recommandations de la CRC.

Pour la troisième recommandation, on nous demandait de bien vouloir mettre en concordance l'inventaire de l'ordonnateur et l'état de l'actif du comptable en application d'instructions comptables qui s'appelle la M14, les services municipaux, à notre demande, se sont rapprochés de ceux de la trésorerie. Nous avons recruté un cadre qui est plus particulièrement chargé de mettre en œuvre les mesures adéquates et la concordance de l'inventaire de l'ordonnateur et de l'état de l'actif du comptable sera réalisé pour décembre 2023. Il s'agit en effet de la norme puisqu'effectivement il faut une année comptable, nous sommes donc dans les clous et nous avons répondu à la recommandation de la CRC.

Comme je vous le disais, il y avait 4 recommandations. La dernière était de publier annuellement sur notre site internet l'intégralité des documents budgétaires et financiers. Dès décembre 2022, les mesures ont été prises et désormais l'ensemble des éléments financiers sont sur notre site Internet donc, là encore, nous avons répondu à la recommandation de la CRC.

En résumé, vous l'avez compris, 4 recommandations et 3 ont d'ores et déjà été réalisées, la quatrième est en cours de résolution. Nous avons donc respecté les demandes de la CRC.

Ensuite, comme je vous le disais, il y a eu 29 remarques, qui une fois encore, ne nécessitaient pas une réponse à la CRC. Pour autant, j'ai voulu que nous soyons exemplaires. Je vais vous les présenter par grandes thématiques en vous indiquant tout de suite que sur les 29 remarques, 5 sont en cours de réalisation et 24 réalisées. Cela me permet de remercier l'ensemble du personnel de la collectivité, sous couvert de Monsieur VIEILLE, DGS, l'ensemble des DGA et les responsables de services, puisque le travail qui a été accompli nous permettra d'être dans les clous et de répondre à tout.

Tout d'abord, sur la question du service Finances, la CRC avait posé 3 remarques, dont diminuer les restes à réaliser, réduire le fonds de roulement et mettre en place une provision pour un contentieux avec AXA. Sur l'apurement des restes à réaliser, nous allons mettre en place des autorisations de programme et de crédits de paiement à partir de décembre 2023, ce qui nous permettra effectivement de répondre définitivement à cette remarque de la CRC.

Pour ce qui est le compte de gestion pour l'exercice 2022, il s'élève donc à 7,9 M€ alors que la trésorerie s'élevait au 31 décembre 2021 à 11 M€ donc la trésorerie tend à se réduire, mais dans un contexte général d'augmentation des coûts d'investissement liés à l'inflation, il n'y a donc rien d'étonnant. Au contraire, nous restons avec une capacité d'autofinancement qui, au gré des éléments qui vous ont été présentés, sont largement supérieurs aux différents seuils qui nous sont imposés par la loi.

Ensuite, pour accompagner la question du fonds de roulement, nous nous sommes associés, ou plutôt nous avons pris les services du cabinet Finances Active pour faire en sorte de diminuer ce fonds de roulement au profit de financement des investissements à venir. Il s'agit donc d'un point que je considère réglé au même titre que le tribunal qui nous a donné raison dans le cadre du contentieux qui nous opposait à l'assureur AXA. Nous avons obtenu satisfaction donc aucune provision n'était nécessaire. Voilà quelques détails pour la partie finances.

Il y avait aussi quelques éléments qui nous étaient posés sur notamment la question du pouvoir d'achat des agents. La CRC a suggéré de comptabiliser une provision pour le Compte Epargne Temps. Cet élément n'est pas obligatoire mais nous n'avons pas l'obligation réglementaire de provisionner un Compte Epargne Temps, c'est l'obligation dans le privé mais pas dans la fonction publique territoriale même si c'est également le cas dans la fonction publique nationale. La consultation juridique que nous avons faite nous a bien confirmé qu'il n'y avait pas d'obligation. Je vous avais dit, il y a un an, qu'il s'agissait d'une doctrine qui peut-être allait amener le législateur à changer son positionnement et obliger demain les collectivités locales à provisionner, comme le font les entreprises du secteur privé ou la fonction publique d'Etat mais quoi qu'il arrive, nous n'avons toujours pas l'obligation. Pour autant, j'ai voulu voir dans cet élément d'obligation ou de pseudo obligation posée par la CRC un élément d'opportunité. Si nous devons provisionner les sommes, aucun intérêt qu'elles figurent en trésorerie sur nos comptes sans qu'elles soient utilisées à bon escient. C'est le pendant de ce qui existe notamment dans le privé. Les entreprises du privé sont obligées de provisionner parce que les collaborateurs peuvent demander le paiement de ces sommes. Nous travaillons actuellement, sous l'égide de Laurent TORQUEAU, en partenariat avec les syndicats et la direction générale, pour voir comment, nous pourrions être amenés à vous proposer un dispositif qui permettrait,

le cas échéant et si la législation nous le permet, de faire en sorte, après provisionnement, que les agents puissent bénéficier d'une partie de cette somme en les libérant, comme le font leurs collègues du privé. Voilà pour la partie en faveur du pouvoir d'achat des agents et j'estime que nous sommes même allés au-delà des recommandations de la CRC puisque nous essayons de trouver un élément de levier qui puisse être une alternative intéressante.

Autre point, on nous a demandé d'avoir une meilleure anticipation et une projection des besoins sur le patrimoine de la ville avec 5 remarques dont d'une part la mise en place d'un plan pluriannuel d'entretien, un plan pluriannuel d'investissement que nous avons déjà et la mise en place des mesures de programmation pluriannuelle au-delà du calendrier budgétaire annuel, pour avoir des éléments de prévision, instaurer des AP/CP et intégrer des éléments au Rapport d'Orientations Budgétaires. Je vous rappelle qu'effectivement, le programme pluriannuel d'investissement a été élaboré dès 2022 et présenté au Conseil municipal du 19 décembre 2022 puis publié sur le site internet de la ville. Cette PPI a été construite de manière réaliste en tenant compte des capacités financières de la commune et de la charge d'activités des services Techniques et de la commande publique. Aujourd'hui, il va bien au-delà d'un seul exercice budgétaire, nous sommes sur un outil prévisionnel de capacité d'investissement de notre ville sur la base de plusieurs années. Il est évident que l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE), dont l'achèvement va intervenir d'ici la fin de l'année, nous permettra d'avoir des éléments de projection beaucoup plus longs, tel que je vous l'ai indiqué tout à l'heure dans le cadre du BS, sur les premiers éléments qui ont été partagés avec le cabinet d'études, à hauteur de 120 M€ à investir d'ici 2032

Et donc la Commune va mettre en œuvre dès janvier 2024 un ensemble d'AP/CP pour les opérations d'investissement dont le montant et le caractère pluriannuel le justifie, ce qui va permettre effectivement de diminuer nos restes à réaliser et donc d'être à jour face aux 5 remarques qui ont été formulées sur cet item par la CRC.

Autre item cité celui des marchés publics plus structurés. La CRC a fait 5 recommandations : définition du besoin qui doit être complétée par une cartographie des achats, mettre en place des instruments de pilotage, améliorer la gestion des stocks, mettre en place une cartographie des risques et annualiser les commandes publiques. Nous sommes partis sur la base d'un service centralisé et professionnel. Nous avons désormais un guide exhaustif des marchés passés en procédure adaptée et qui sera complété par une cartographie telle que nous le demande la CRC. Nous avons fait la demande à l'un de nos prestataires et le service Finances a sollicité l'éditeur du logiciel ASTRE pour avoir cette cartographie. Enfin, le regroupement des centres techniques au CTM sur le nouveau site nous permettra d'aller plus loin en créant un magasin central pour faire en sorte qu'effectivement l'ensemble de ces éléments puissent être plus facilement gérés.

Le point supplémentaire correspondait à un cadre relationnel avec les partenaires qui doit gagner en rigueur. La CRC avait fait 7 remarques, notamment sur des demandes d'analyse de la situation financière des associations subventionnées, formaliser les réflexions sur l'intérêt communal, évaluer les actions réellement menées par les associations, renforcer le contrôle des pièces justificatives, mettre en place un guide de procédure pour formaliser les risques estimés, tolérables ou non s'agissant de la production de documents administratifs, nous réinterroger sur le versement de 100 % des subventions en 2020 pendant la crise du COVID et la CRC a souhaité nous faire une alerte sur la hausse des montants des subventions allouées aux CSC. Dans le cadre de ces éléments, nous avons entamé une réflexion sur l'évolution des modalités d'instruction des demandes de subventions dans le cadre d'un groupe de travail. Nous avons proposé un règlement ainsi qu'une grille d'aide à la décision qui réponde aux différentes remarques, les documents vont être testés sur le 2^{ème} semestre 2023 et validés en 2024. La commune veillera à justifier dans les conventions la possibilité pour les bénéficiaires de conserver les réserves alimentées par les subventions versées et la commune veille toujours à ce que les associations et les centres socioculturels fournissent régulièrement les éléments utiles au versement des subventions, qu'il s'agisse des bilans d'activité, des

projets ou des documents financiers. Je réalerte sur un élément de différence de vision avec la CRC, j'ai trouvé le juge particulièrement sévère. Je crois profondément que la qualité de vie à Saint-Sébastien-sur-Loire ne serait pas la même si nous n'avions pas les associations qui nous accompagnaient et à l'inverse en niant la difficulté aujourd'hui pour nos associations de faire venir des bénévoles et de trouver de surcroît des bénévoles qui acceptent de prendre des responsabilités, qu'ils devaient se comporter comme s'ils étaient des sociétés privées avec la production de bilans comptables validés par des commissaires aux comptes, ce n'est évidemment pas la réalité du tissu associatif à Saint-Sébastien-sur-Loire, comme partout en France. Il y a des éléments de contrat de confiance. Aucune subvention n'est versée si nous n'avons pas les éléments financiers qui sont parfois, pour un certain nombre d'associations et on peut le regretter, écrit à la main ou plus professionnalisé. Notre niveau d'exigence doit rester raisonnable par rapport à ce tissu associatif dont nous avons besoin. Pour autant, cela ne nous empêche pas d'avoir et notamment pour les plus grosses associations, je pense aux centres socioculturels qui sont vraiment des très grosses associations et qui ont beaucoup de masse salariale, un élément de rigueur qui est déjà acté depuis fort longtemps puisqu'il avait été entériné dans une convention tripartite liant la ville, la CAF et les deux centres sociaux qui est le PDTS, avec les éléments nécessaires pour contrôler la demande ou la justification des demandes de subventions.

Gagner en transparence est le thème suivant vis à vis des administrés, nous avons eu 8 remarques, publier les données essentielles des conventions de subvention, rendre accessible le compte rendu du Conseil municipal, mentionner les annexes du CA pour les organismes ayant une subvention supérieure à 75 000 €, mettre en place un débat sur la formation des élus que nous venons de voter, fixer les modalités de remboursement des dépenses de transport des élus, nous avons voté une convention en fin d'année dernière, respecter un plafond applicable en matière de frais hôtelier, nous avons voté une délibération en fin d'année dernière, inclure dans le ROB les données en matière de ressources humaines, si cela n'est pas déjà fait nous le ferons dans le cadre du ROB 2023 pour l'exercice 2024. Je n'ai pas compris pourquoi la CRC nous faisait cette demande, puisqu'à chaque fois que nous présentons le Rapport d'Orientations Budgétaires, il y a aussi une deuxième délibération qui donne l'ensemble des données sociales, une obligation légale et qui sera réintégré dans le ROB. Nous n'aurons aucune difficulté à présenter une deuxième délibération avec une déclaration d'intérêt signée par les élus dans le cadre des procédures d'achats publics.

En conclusion sur 29 remarques 24 sont résolues et 5 sont en cours de réalisation donc un bilan qui, un an après le rapport présenté devant ce Conseil municipal, me paraît être tout à fait à la hauteur des enjeux et des responsabilités qui sont celles de notre municipalité.

Voilà ce que je voulais vous présenter en synthèse et en appui du courrier que nous avons donc adressé il y a de cela quelques jours à la Chambre Régionale des Comptes. »

M. JEAN :

« Le rapport a apporté un regard attentif à notre service aux associations et en particulier à l'attribution de subventions. La Chambre souligne le travail réalisé par le service dans le traitement des demandes de subvention mais la Chambre semble oublier le contexte actuel dans lequel les associations doivent évoluer.

Je souhaite profiter de ce moment pour apporter mon soutien aux associations que nous accompagnons au quotidien et qui représentent un levier majeur dans la qualité de vie de notre commune. La dynamique associative menée par notre commune répond à de nombreux enjeux au cœur du pacte social comme, veiller au bien être des Sébastiennes et des Sébastienais, développer des infrastructures, créer des espaces dédiés au sport et aux rencontres entre les habitants. Cependant, je tiens à rappeler que les associations fonctionnent grâce à des bénévoles, les membres des bureaux et des conseils d'administration doivent faire face de plus en plus à des lourdeurs administratives réglementaires ainsi qu'un contexte économique difficile. Nous avons lancé une réflexion sur les subventions et en

suivant les conseils de la CRC, nous élaborons une objectivation des critères d'attribution, à la fois pour assurer plus de transparence mais également pour faciliter le travail des associations qui verront une harmonisation des dossiers à compléter et des attentes de la collectivité. Nous devons être très vigilants à ne pas décourager l'engagement des bénévoles dont tout le territoire a besoin pour préserver le bien vivre ensemble tout en garantissant un usage des deniers publics. »

M. GATT :

« Les contrôles réalisés par la Chambre Régionale des Comptes sont toujours un moment particulier pour les collectivités et celle-ci a mis en avant la bonne gestion de notre collectivité, elle a fait 29 remarques. La volonté de notre majorité et l'efficacité du travail des services ont permis aujourd'hui d'avoir déjà répondu à 24 d'entre elles afin de rendre plus transparente, plus performante et durable notre collectivité. L'élaboration du Schéma Directeur Immobilier et Energétique va permettre de prévoir les transformations de notre patrimoine immobilier pour répondre aux nouvelles normes écologiques d'accessibilité et de qualité d'accueil des usagers. Compilé à nos PPI déjà présentés au Conseil Municipal de décembre 2022, ce schéma directeur permettra de réduire la consommation énergétique de nos bâtiments et de franchir une nouvelle étape vers la transition écologique. Nos écoles, nos salles de spectacles, nos équipements sportifs et nos bâtiments communaux ont tous été étudiés pour répondre aux enjeux de demain. Je renouvelle mes remerciements aux services et je salue la volonté politique de notre majorité pour le travail réalisé à la suite des remarques de la CRC. »

M. TORQUEAU :

« Je me permets d'intervenir et d'insister pour dire que nous pouvons être collectivement fiers des réponses qui sont aujourd'hui apportées à la CRC. Sur le volet des ressources humaines, vous savez que nous avons à cœur de faire de la qualité de vie au travail un axe important, un axe primordial de notre politique RH, nous accompagnons aussi nos agents dans cette période économique difficile. Nous avons parlé plusieurs fois du pouvoir d'achat dans ce Conseil Municipal, cela s'adresse aussi à nos agents. Au-delà de provisionner sur la monétisation des heures placées, nous faisons en sorte qu'ils pourront donc les activer à leur guise et c'est donc un levier supplémentaire de pouvoir d'achat. Cette stratégie vient compléter des mesures que nous avons déjà prises pour améliorer les conditions de travail de nos agents, le télétravail est en place depuis deux ans, les critères valorisés lors de la mise en place du RIFSEEP, à l'époque 85 % des agents, ont été augmentés, la mise en place du forfait mobilité durable qui peut aller jusqu'à 300 € par an, le recrutement d'une spécialiste de la prévention des risques santé, sécurité, l'encouragement à la pratique du sport et enfin l'octroi de jours de sujétion, de repos en tenant compte de la spécificité des métiers.

Je m'associe aux remerciements qui ont été formulés, salue le travail accompli par les services par notre majorité politique pour la mise en œuvre opérationnelle de nos ambitions en matière de ressources humaines. »

M. CAMUS :

« Parmi ces 24 propositions réalisées, nous apprécions notamment d'avoir enfin la PPI que nous demandions depuis plusieurs années, cela permet de mieux analyser et mieux discuter des choix réalisés. Il est intéressant aussi de voir qu'à partir de 2024, on rentre dans la procédure AP/CP, il s'agit d'un outil qui est sans doute un peu compliqué mais intéressant en terme de prévision, cela permettra notamment à nous, élus d'opposition, d'avoir une vision peut-être plus intéressante. Vous avez parlé des CSC et du PDTS, il y avait un COPIL qui hélas ne s'est pas réuni depuis longtemps et c'est dommage, il serait intéressant de le remettre en place. »

M. LE MAIRE :

« La réalité étant notamment que le CSC de la Fontaine a connu quelques difficultés en termes d'organisation, il vient tout juste de recruter une nouvelle directrice, ce qui d'ailleurs ne nous a pas permis en amont de faire un point précis avec eux. Nous le ferons dans quelques jours puisque je n'avais aucun élément comptable. Leur assemblée générale a eu lieu, nous allons donc pouvoir reformuler les choses avec eux dans la même veine que ce sur quoi nous nous étions engagés dans le cadre de ce PDS. Je crois qu'il n'y a rien d'autre que ceux-là qui justifient le fait que, à un moment, si ces COPIL ne regroupent pas de manière claire et sereine tous les acteurs, ils perdent en efficacité, il était donc préférable de repousser un peu plutôt que de mettre encore plus en difficulté l'un des deux centres, ce que je ne souhaitais pas. J'ai toujours pour ambition que l'on puisse réorganiser ces COPIL et reprendre un cadre normal. »

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport à la CRC

DCM2023/06/23 : GRATUITÉ DES SALLES MUNICIPALES POUR DES RÉUNIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Dans la perspective des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023, et souhaitant garantir une parfaite équité entre tous les candidats, il est proposé d'accorder la gratuité pour l'occupation des salles municipales aux candidats déclarés. Cette gratuité pour organiser une réunion publique.

Les salles concernées sont l'Escall, la Noë Cottée, le centre social du Douet, la grande salle de la Maison des Associations ainsi que les deux salles de réunions des centres socio-culturels de la Fontaine et de l'Allée Verte. La date gratuite pourra être choisie, en fonction naturellement de leur disponibilité, dans la période comprise entre le 26 juin 2023 et le vendredi précédent l'élection.

Les demandes devront être exprimées par le mandataire financier du candidat, sur présentation de la déclaration en Préfecture du mandataire, auprès du service Développement Associatif ou de la direction des centres socioculturels.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la délibération présentée ci-dessus.

La séance est levée à 19h50

Le 25 septembre 2023

Signatures :

Laurent TURQUOIS, Maire et Président de séance :

Marwan IBRAHIM, secrétaire de séance :